

Culture dans les territoires

■ Session du 23/06/2026

■ Rapport présenté par Mme Morgane POUPARD, au nom de la Commission « Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme - Vie associative »

Entendues les interventions de Mmes Véronique CROUÉ (Fédérations professionnelles et associatives du secteur du tourisme), Fanny REYRE MENARD (chambre des métiers et de l'artisanat), MM. Michel BONHOURE (au titre des pôles culturels), Jérôme HANARTE (CFE-CGC), Mme Brigitte CASSARD (CFDT), MM Denis LEDUC (au nom de la Coordination régionale LPO, FNE Pays de la Loire, URCPIE, GRAINE), Mmes Marie-Jeanne BAZIN (CPME), Caroline BRYJA (MEDEF), Marie-Laure HERMOUET (au titre de la CGT et de l'UNEF), MM. Lionel JOUIN (UNSA), Ludovic LORAY (U2P),

Entendue l'intervention de M. Alexandre THEBAULT, Conseiller délégué à la culture et au patrimoine du Conseil régional.

84 votants : adopté par 84 pour, 0 contre, 0 abstention.



Sommaire

Sommaire	2
Introduction	5
1. L'écosystème culturel et les territoires	9
1.1. Évolution des politiques culturelles	9
Une évolution structurelle des politiques culturelles sous l'effet de la décentralisation.....	9
Une décennie de mutations des politiques culturelles.....	10
La place de l'État.....	10
Une montée en responsabilité des collectivités territoriales	11
1.2. Acteurs et institutions impliqués	14
Le tissu associatif, pilier de la vie culturelle locale.....	14
Des acteurs privés entre économie culturelle et engagement territorial	14
Des réseaux professionnels, des organisations de salariés et des fédérations structurantes.....	15
Les pôles culturels et outils d'ingénierie territoriale.....	15
Des dispositifs structurants mais parfois inégalement accessibles	16
1.3. Modèle de développement culturel	16
Une politique de décentralisation culturelle renforcée	16
Les formes de labellisation et leur impact territorial.....	17
Un maillage territorial structurant et différencié	17
Un besoin de consolidation et de solidarité territoriale	17
La culture comme levier d'égalité, de transition et de participation	18
1.4. Contribution du groupe égalité femmes-hommes	19
Une féminisation des métiers culturels en cours mais qui se heurte à des réticences.....	20
Une politique volontariste en faveur de la création par des femmes élargie aux questions de genre.....	21
Un accent mis sur les VSS (violences sexuelles et sexistes)	22

Favoriser un égal accès à la culture quel que soit le territoire	22
Travail pour une offre culturelle qui favorise l'appropriation de l'égalité.....	23
2. Les politiques culturelles dans les territoires auditionnés	25
2.1. Analyse des verbatims.....	26
Communauté de communes Sud Retz Atlantique.....	26
Communauté de communes Sud Vendée Littoral.....	28
Communauté de communes Saint Nazaire Agglo	30
Commune d'Allonnes	34
Commune de Noirmoutier-en-l'Île.....	37
Communauté de communes Maine Saosnois	39
Communauté de communes de L'Ernee	41
Communauté de communes de Saumur Val de Loire	43
Communauté de communes du Pays de Château-Gontier	45
2.2. Des constats partagés.....	47
La gouvernance culturelle locale, un enjeu central	48
L'intercommunalité comme échelle privilégiée	50
La méconnaissance et la complexité des dispositifs.....	51
La lecture publique comme outil fondamental.....	51
Les scolaires au cœur des politiques culturelles.....	52
Des territoires inclusifs face aux inégalités d'accès à la culture.....	54
Le(s) public(s) comme moteur de vitalité culturelle	55
Changer le lien au territoire.....	56
La culture au service de l'attractivité économique et territoriale	56
Le bénévolat, pilier essentiel (mais menacé) de la culture	57
Une fragilité financière globale.....	59
Le tourisme comme levier de la culture	60
3. Enjeux et Perspectives	61
3.1. Enjeux culturels des territoires	61
L'accès à la culture	61
Culture et attractivité du territoire.....	61
La médiation culturelle comme enjeu commun	62

L'emploi culturel comme une nécessité	62
La co-construction, une condition de réussite	63
L'accessibilité : enjeu transversal (mobilité, tarifications, légitimité)	64
Le rôle indispensable de la médiation	65
Financement et ingénierie.....	66
3.2. Préconisations	67
Conclusion.....	75
Annexe	77
FICHE DE TERRITOIRES.....	79
Table des sigles	88
Bibliographie	91
Remerciements.....	92
Interventions des organisations.....	93

Introduction

« L'ensemble des traits spirituels, matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société. Elle englobe les arts, le mode de vie, les droits de l'homme, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. La culture façonne les individus et les sociétés, en favorisant l'unité par le biais de valeurs et de traditions partagées. »

UNESCO. Déclaration de Mexico. 1982

La culture est au cœur de la vie des individus et des sociétés. Elle façonne les comportements, les représentations, les appartenances et les dynamiques collectives, tout en étant en constante interaction avec l'environnement social, économique, politique et spatial. Pourtant, malgré son omniprésence, la culture demeure un concept complexe, pluriel et multidimensionnel. Elle recouvre une diversité de sens selon les disciplines, les contextes et les usages. Cette richesse sémantique en fait un objet particulièrement fécond à interroger, notamment lorsqu'il s'agit d'analyser les liens entre culture et territoires.

Dans sa définition anthropologique, la culture désigne un ensemble de valeurs, croyances, de normes, de traditions, de pratiques, de langues, de savoirs et de symboles transmis de générations en générations au sein d'un groupe humain. Elle structure les rapports à soi, aux autres et au monde, contribuant à un vivre ensemble respectant les éléments culturels de l'ensemble des Ligériens. Chaque territoire est ainsi le creuset de cultures singulières, forgées par l'histoire, le climat, les ressources, les mobilités et les interactions sociales. Cette vision met en évidence le rôle de la culture comme un élément déterminant dans la construction des identités, façonnant les manières de vivre, de penser, de produire et de se représenter l'espace.

Dans sa perspective sociologique, la culture est envisagée comme un système de significations partagées qui permet aux membres d'une société de comprendre leur environnement et d'y agir de manière coordonnée. Elle comprend les institutions, les rituels, les normes implicites, les symboles et les codes qui régissent les interactions sociales. La culture est alors indissociable de la structuration des territoires, car elle conditionne les formes de vie en commun, les processus de socialisation et les mécanismes de reconnaissance. Elle influe sur les rapports de pouvoir et les dynamiques d'inclusion ou d'exclusion dans l'espace territorial. La culture est souvent plurielle : on peut avoir des éléments culturels issus de son territoire, de son origine géographique,

de ses engagements et de ses goûts personnels, de ses convictions religieuses ou philosophiques... La culture n'est pas figée et est mouvante, la culture évolue au fil du temps.

Par ailleurs, sur un plan artistique, la culture est souvent associée aux productions esthétiques et intellectuelles d'une société (littérature, arts visuels, musique, théâtre, cinéma, etc.). Ces expressions sont à la fois les reflets de leur temps et des leviers puissants de transformation sociale. Elles participent de l'imaginaire collectif, nourrissent le débat public, interrogent les normes établies et contribuent à la construction de nouveaux récits.

Dans notre étude, la culture englobera l'ensemble des cultures, dans toutes ses formes et leur diversité.

À l'échelle des territoires, les pratiques culturelles et notamment artistiques jouent un rôle majeur dans l'animation de la vie locale, la création de lien social, l'attractivité et le rayonnement. Elles sont aussi un terrain d'expérimentation, d'innovation et de co-construction.

Enfin, la culture peut être abordée dans une acception organisationnelle, notamment au sein des institutions, des associations, des entreprises ou des collectivités territoriales. Elle renvoie alors aux valeurs, aux représentations, aux normes informelles et aux modes de fonctionnement partagés qui influencent les comportements, les prises de décision et les dynamiques internes. Dans le champ des politiques culturelles, cette dimension organisationnelle est essentielle pour comprendre comment les acteurs territoriaux – élus, agents, opérateurs, partenaires – conçoivent, mettent en œuvre et évaluent les actions culturelles. Elle interroge également les modes de gouvernance, les logiques de coopération et les conditions d'une gestion durable et inclusive de la culture sur les territoires.

À la croisée de ces approches, la culture apparaît comme un levier stratégique pour le développement territorial, mais aussi comme un champ traversé par des tensions : entre héritage et innovation, entre universel et local, entre logique marchande et valeur symbolique. Dans un contexte marqué par des transitions majeures (écologique, numérique, démographique, sociale), la culture apparaît à la fois comme un révélateur des mutations en cours et comme une ressource pour y répondre de manière créative, sensible et collective.

Dans le champ des politiques publiques, la culture constitue une compétence partagée impliquant l'État et les collectivités territoriales. Elle fait l'objet d'un engagement institutionnel croisé, qui repose à la fois sur des cadres réglementaires nationaux et sur des initiatives locales adaptées aux réalités des

territoires. Dans ce cadre de compétence partagée, les enjeux d'articulation, de coordination et de mutualisation entre les différentes échelles de collectivités territoriales apparaissent déterminants. La construction de politiques culturelles efficaces et équitables suppose une gouvernance concertée, capable de dépasser les logiques de cloisonnement institutionnel. Cela implique de renforcer les coopérations intra et interterritoriales, de favoriser les contractualisations multi-niveaux, et de promouvoir des outils d'ingénierie partagée.

La culture enfin, en tant que bien commun, interpelle également les modes de gouvernance : comment associer les citoyens, les acteurs culturels, les élus et les techniciens dans l'élaboration des politiques publiques ? Comment articuler les dynamiques de co-construction avec les exigences de cohérence, d'évaluation et de soutenabilité ? À ces questions, les réponses varient selon les contextes locaux, mais elles dessinent toutes les contours d'une action publique culturelle territorialisée, fondée sur la reconnaissance des initiatives locales, des diversités culturelles, et le souci d'un accès effectif à la culture pour toutes et tous.

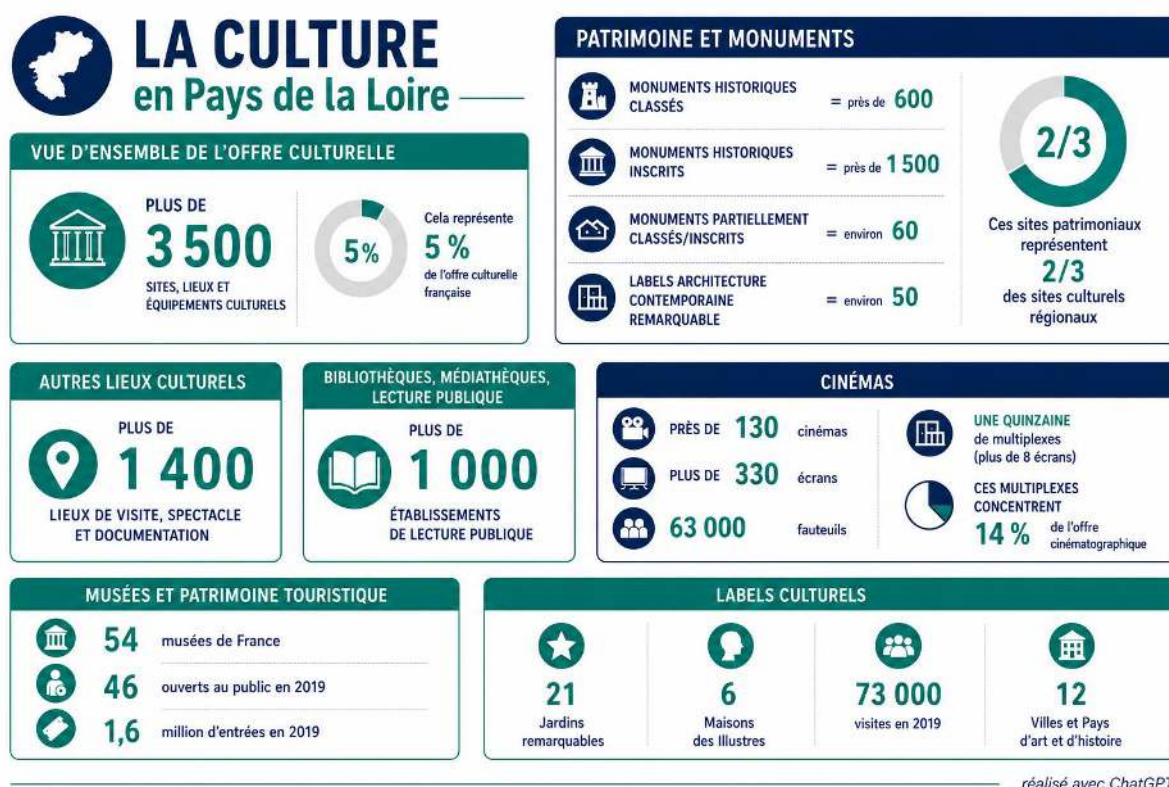
C'est dans cette perspective que le CESER a engagé une réflexion approfondie sur les relations entre culture et territoires. Cette étude vise à comprendre comment les dynamiques culturelles contribuent à la structuration et à la vitalité des espaces régionaux, à identifier les atouts et les fragilités du tissu culturel local, à analyser l'articulation entre initiatives citoyennes, pratiques artistiques, industries culturelles et politiques publiques. Elle cherche également à éclairer les conditions d'une action culturelle territorialisée, émancipatrice et durable, capable de répondre aux aspirations des populations tout en valorisant la diversité des identités locales.

Pour nourrir cette réflexion, le CESER a engagé une démarche d'écoute active du terrain à travers l'organisation de plateaux d'auditions dans plusieurs territoires de la région. Cette méthode qualitative, fondée sur le dialogue et la rencontre, a permis d'aller à la rencontre d'une grande diversité d'acteurs – élus locaux, agents des collectivités, responsables de structures culturelles, artistes, bénévoles, représentants associatifs ou institutionnels – qui, chacun à leur place, déploient et font vivre les politiques culturelles en Pays de la Loire. Ces auditions ont constitué des espaces privilégiés de partage d'expériences, d'analyse des dynamiques locales, d'identification des atouts, des freins et des besoins.

Le panel des territoires sollicités a été construit de manière à représenter au mieux la diversité des Pays de la Loire. En complément de ces auditions, le CESER a rassemblé les témoignages d'experts de la culture, des représentants des pôles culturels régionaux ainsi que de la Vice-Présidente régionale concernée. L'étude

que le CESER présente ici est directement issue de l'ensemble de ces échanges. Elle s'est construite sur la parole recueillie, dans toute sa richesse, sa diversité et sa complexité, permettant au CESER de formuler des pistes d'actions ancrées dans les réalités vécues et dans les aspirations exprimées par les acteurs culturels des territoires.

1. L'écosystème culturel et les territoires



Pays de la Loire

1.1. Évolution des politiques culturelles

Une évolution structurelle des politiques culturelles sous l'effet de la décentralisation

Depuis les premières grandes lois de décentralisation des années 1980, les politiques culturelles en France ont progressivement évolué d'un modèle centralisé vers un modèle de gouvernance territorialisée. La loi NOTRe (2015) a réaffirmé le principe de compétence partagée dans le champ culturel : aucun échelon n'est chef de file exclusif, mais tous – État, Régions, Départements, intercommunalités et communes – sont potentiellement parties prenantes.

Ainsi, bien que complexe, ce cadre institutionnel¹ constitue une opportunité pour une action publique plus souple, adaptée aux réalités locales. Il n'en reste pas moins qu'il engendre parfois un manque de lisibilité, des risques de

¹ Dès lors, la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (**loi LCAP**) doit permettre d'« affirmer et garantir la liberté de création » et de « moderniser la protection du patrimoine ». La « liberté de création » devient une liberté publique inscrite dans la loi, au même titre que la liberté d'expression ou la liberté de la presse. « L'Etat, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre, dans le respect des droits culturels, une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique. » De plus, la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (**loi 3DS**) permet notamment aux communes de transférer « à la carte » des compétences facultatives à leur intercommunalité.

redondances ou de désengagements, et une inégalité d'accès à la culture selon les territoires.

Une décennie de mutations des politiques culturelles

Au cours des dix dernières années, les politiques culturelles ont été soumises à des évolutions significatives dans un contexte de transitions numérique (numérisation des contenus) et écologique (éco-responsabilité des événements culturels), de crises sanitaires (notamment le Covid-19). Elles ont également été transformées sous l'effet de revendications sociales (démocratie culturelle, inclusion, attentes croissantes en matière de participation citoyenne), mais également de tensions budgétaires.

L'État a aussi répondu lors de la pandémie de COVID-19 (2020–2021), qui a fragilisé une grande partie de la vie culturelle et a conduit à la mise en œuvre d'un plan de relance massif pour le secteur (près de 2 Md€ mobilisés via France Relance).

Il a également engagé une réflexion sur la résilience des modèles culturels et notamment le débat sur l'identité culturelle, sur les tensions autour de la diversité des expressions artistiques ou encore les enjeux climatiques (notamment l'écoresponsabilité des événements culturels).

Ces mutations ont conduit à une relecture des priorités nationales, tout en redéfinissant les rôles des différents échelons territoriaux dans le cadre d'une compétence partagée entre l'État et les collectivités. C'est aujourd'hui un principe structurant mais qui peut créer des tensions, notamment au sujet de l'allocation des financements.

La place de l'État

Le ministère de la Culture a été créé en 1959 sous l'impulsion d'André Malraux. Il associe les collectivités territoriales à la planification² et noue avec elles des partenariats directs : création à partir de 1961, des Maisons de la culture, matrices des futures Scènes nationales, mise en œuvre du plan Landowski³ pour la musique.

Depuis 1977, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a pour mission de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, dans les différents domaines d'action du ministère.

² *IVe Plan (1962-1965) et Ve Plan (1966-1970).*

³ *Le plan de Marcel Landowski (« Plan de 10 ans pour l'organisation des structures musicales françaises » du 22 juillet 1969) visait à rendre la musique accessible à tous, en dotant chaque région d'un orchestre, d'un opéra et d'un conservatoire national.*

La mise en œuvre des transferts de compétences culturelles aux collectivités territoriales⁴ (enseignements artistiques spécialisés, bibliothèque, archives) a nécessité un accompagnement contractuel. La contractualisation culturelle s'inscrit par la suite dans la recherche d'une politique globale, pluraliste et territorialisée.

L'État, via le ministère de la Culture et les DRAC, reste garant des grandes orientations stratégiques. Il intervient notamment dans les politiques d'éducation artistique et culturelle (EAC), le soutien à la création, la labellisation (y compris pour le patrimoine) et le financement des grandes institutions. A l'échelle régionale, les DRAC assurent un rôle de régulation dans le cadre des contractualisations avec les territoires, mais la montée en puissance des collectivités ces dernières années a affaibli leur influence sur les choix locaux. La crise sanitaire a montré là encore, la capacité des DRAC à intervenir avec France Relance, tout en révélant les limites d'un pilotage central dans un contexte d'autonomie croissante des territoires.

Dans la région Pays de la Loire, le budget total de la DRAC en 2024 est de 60,6M€

Une montée en responsabilité des collectivités territoriales

La Région

Historiquement, les premières interventions étaient concentrées sur la sauvegarde du patrimoine, la construction de salles polyvalentes et les arts plastiques. En 1993, la Région met en place des aides à la création et aux festivals ainsi qu'un Fonds Régional d'Aide au Développement des Initiatives Culturelles (FRADIC). À partir de 1998, une politique structurée s'affirme avec des dispositifs d'aides cohérents.

Inscrivant ses actions dans le cadre d'une compétence partagée, la Région a affirmé des stratégies volontaristes dans un souci de complémentarité avec les autres financeurs : soutien aux filières culturelles, à la formation artistique, coordination territoriale, innovation culturelle et industries créatives ou encore politiques patrimoniales. Il est à noter que les Pays de la Loire sont une des rares régions où le patrimoine est prépondérant dans le budget culturel.

A compter de 2025, la Région « a engagé une révision en profondeur du périmètre d'intervention en matière culturelle. Elle a ainsi fait le choix d'abandonner certains dispositifs historiquement portés en fonctionnement, notamment les aides aux festivals, aux équipes artistiques, aux structures

⁴ Opéré par la loi du 22 juillet 1983.

ressources, aux lieux de diffusion, aux libraires et éditeurs, ainsi qu'aux musiques actuelles et à certains grands rendez-vous professionnels. Ont également été supprimés des dispositifs spécifiques tels qu'ÉCRIN, Région Médicis, les aides à la première monographie pour les arts visuels ou encore certaines aides territoriales à l'investissement culturel. »

La Région a « engagé des baisses progressives de son soutien à certains acteurs auprès desquels elle était historiquement engagée. Cette trajectoire s'est accompagnée de la sortie progressive de certaines gouvernances, tout en maintenant, jusqu'à leur terme, les contributions statutaires. »

Enfin, la Région « a poursuivi son engagement en faveur des dispositifs tels que Ma Région Virtuose. Le soutien aux grands opérateurs et équipements culturels régionaux a également été maintenu, à l'image de Fontevraud, du FRAC, de l'Orchestre National des Pays de la Loire ou des acteurs structurants de la filière cinéma. »⁵

Les Départements

Les Départements se veulent le partenaire privilégié des communes et EPCI par leur proximité territoriale. Ils ont en charge l'élaboration de schémas de l'enseignement musical et de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Ils jouent un rôle important dans la lecture publique au travers des bibliothèques départementales, le patrimoine local, les archives. Ils mobilisent aussi la culture comme levier des politiques sociales (inclusion, handicap, publics éloignés...) en lien avec leurs compétences.

Dans leur contribution au Livre blanc de la décentralisation culturelle⁶, les départements défendent leur rôle, aux côtés du bloc communal (communes et EPCI), face à la désertification culturelle. Ils incarnent une spécificité d'intervention fondée sur l'articulation entre politiques culturelles et politiques sociales, sur la connaissance fine des publics fragiles, et sur une capacité d'animation territoriale.

Les communes et EPCI

Les communes, qui disposent d'une clause de compétence générale, et les intercommunalités sont souvent en première ligne de l'animation culturelle : programmation de proximité, entretien et gestion des équipements, soutien aux acteurs locaux et aux pratiques amateurs. La politique culturelle pèse beaucoup

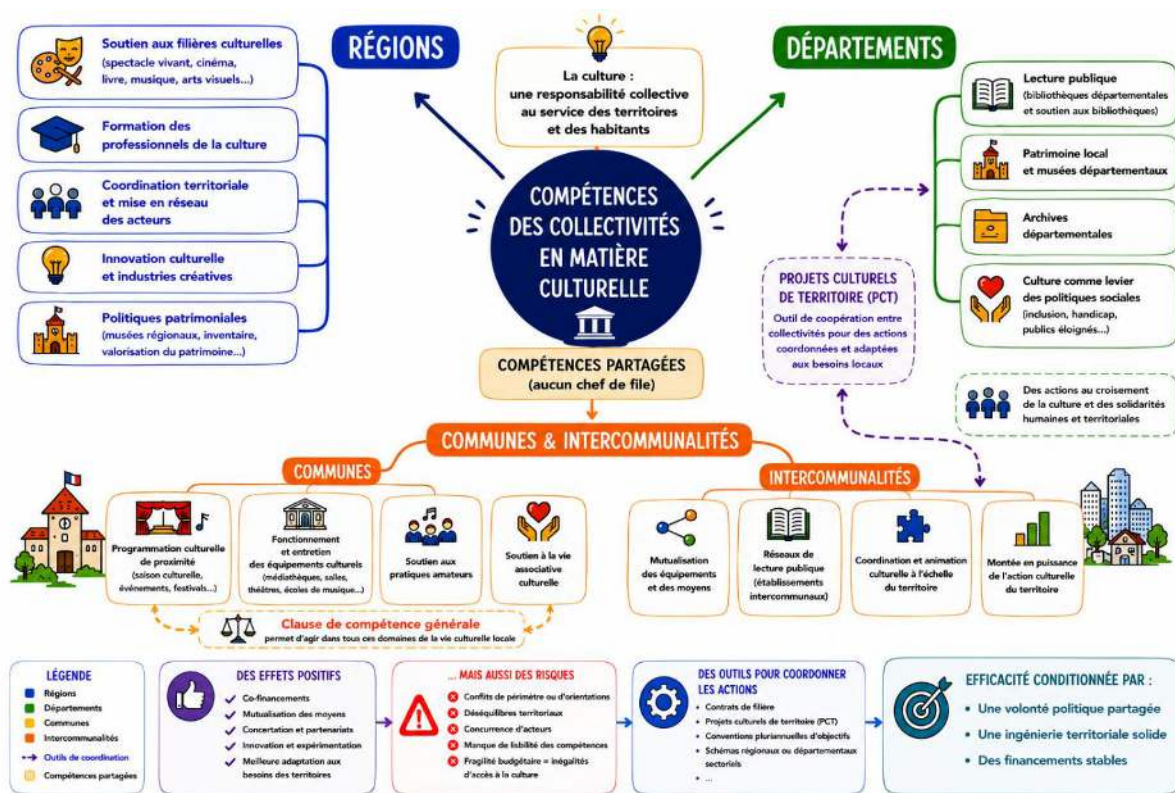
⁵ Source : Rapport Compte Financier Unique (SCFU) 2025 du Conseil régional.

⁶ Vers un Livre blanc de la décentralisation culturelle mars 2026 – OPC
file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/LIVREBLANC_30mars26.pdf

aujourd'hui sur le niveau d'engagement des collectivités infra-départementales avec un enjeu particulier autour de la montée en puissance des intercommunalités sur le sujet, qui est au cœur de notre réflexion. (Voir annexe 1).

Dans les territoires ruraux, la commune est bien souvent le premier – et parfois le seul – acteur culturel. Elle porte les bibliothèques, soutient les associations, met à disposition des lieux, accompagne les fêtes locales, favorise l'éducation artistique et culturelle, entretient le patrimoine et crée les conditions de la rencontre entre artistes et habitants. Elle le fait fréquemment sans service dédié, sans ingénierie spécialisée, et avec des moyens financiers contraints.

Cette multiplicité, voire cette superposition d'acteurs, peut produire des effets vertueux – co-financements, mutualisation, concertation, innovation – mais aussi des conflits de périmètre ou d'orientations, des déséquilibres et des concurrences d'acteurs, notamment dans les zones disposant de peu de ressources et de moyens d'ingénierie territoriale pour capter les financements. Le manque de lisibilité des compétences peut freiner certains projets, tandis que la fragilité budgétaire de certaines collectivités, notamment des petites communes rurales, accentue les inégalités territoriales d'accès à la culture.



Dans ce paysage institutionnel en recomposition, de nouveaux outils ont émergé pour coordonner les interventions : contrats de filière, projets culturels de territoire (PCT), conventions pluriannuelles d'objectifs, schémas régionaux ou

départementaux sectoriels. Ces instruments, inégalement mobilisés selon les territoires, permettent de mieux ajuster les politiques aux besoins locaux, de coordonner les interventions publiques, mais aussi d'adapter l'action culturelle à la diversité des réalités locales (ruralité, zones périurbaines, quartiers prioritaires...).

Cependant, leur efficacité repose sur une volonté politique partagée, une ingénierie territoriale solide et des financements stables – conditions qui font aujourd'hui souvent défaut sur certains territoires. Les audits menés par le CESER mettent en lumière la fragilité des moyens (financiers, humains...) dans certains territoires, mais aussi leur forte capacité d'innovation (tiers-lieux, friches culturelles, coopératives, projets participatifs...).

1.2. Acteurs et institutions impliqués

La richesse de l'écosystème culturel français repose sur la diversité et la complémentarité des acteurs publics, associatifs et privés. Cette mosaïque d'acteurs est une force, en particulier dans les territoires, où les logiques de proximité, d'adaptation et d'expérimentation sont essentielles.

Le tissu associatif, pilier de la vie culturelle locale

Les associations culturelles forment l'ossature de l'action culturelle territoriale. Présentes dans tous les domaines – spectacle vivant, arts plastiques, patrimoine, éducation artistique, pratiques amateurs –, elles assurent des fonctions variées : médiation, création, diffusion, animation. Leur enracinement local et leur capacité d'innovation sociale et culturelle sont particulièrement précieux, notamment dans les territoires ruraux ou péri-urbains.

Elles sont aussi en première ligne pour répondre aux enjeux de participation citoyenne, d'inclusion ou de lien social. Mais elles restent fragiles, confrontées à des financements incertains, à des ressources inégales, à des inégalités d'accès aux dispositifs et à des évolutions parfois rapides des politiques publiques.

Des acteurs privés entre économie culturelle et engagement territorial

Les structures culturelles privées – compagnies indépendantes, producteurs, diffuseurs, entreprises de l'audiovisuel, de l'édition ou des musiques actuelles – occupent également une place importante dans l'économie culturelle locale.

Certaines relèvent de l'économie sociale et solidaire, à travers notamment des coopératives ou Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), en forte

croissance dans la gestion de tiers-lieux ou d'espaces mutualisés.

Elles participent activement à la vitalité artistique des territoires, en développant des modèles hybrides, souvent innovants, à la croisée de la culture, du développement économique et du lien social.

Des réseaux professionnels, des organisations de salariés et des fédérations structurantes

Le champ culturel bénéficie également d'une structuration collective par le biais de fédérations, syndicats et réseaux (SMA, Syndeac, Ufisc, France Festivals, etc.). À l'échelle régionale, des réseaux soutenus par les collectivités (bibliothèques, musique, arts visuels...) assurent l'animation des filières, la formation, l'accompagnement des projets et la médiation entre acteurs culturels et institutions.

Ces réseaux contribuent à une meilleure lisibilité de l'offre, à la professionnalisation du secteur et à la construction de partenariats locaux. Ils sont des interlocuteurs clés dans les démarches de contractualisation ou d'élaboration de stratégies territoriales. La structuration en fédérations ou réseaux permet certes une meilleure négociation avec les collectivités pour obtenir des financements pérennes ou des contrats pluriannuels d'objectifs mais, dans des période budgétaires contraintes, la culture est souvent « une variable d'ajustement ».

Les salariés de la culture sont représentés par les différentes organisations syndicales du secteur, qui relaient leurs revendications pour une culture émancipatrice permettant à ses acteurs de vivre décemment de leur activité.

Les pôles culturels et outils d'ingénierie territoriale

Face à la complexité croissante des politiques culturelles, des structures de coopération émergent : pôles culturels territoriaux, plateformes régionales, centres de ressources, etc, ces outils d'ingénierie facilitent le diagnostic partagé, la mutualisation, l'expérimentation, et favorisent une culture de la co-construction.

Ils permettent notamment d'accompagner les intercommunalités dans la définition de projets culturels de territoire (PCT), désormais reconnus comme des outils centraux de la planification culturelle locale. Ces projets établissent une feuille de route pluriannuelle partagée entre collectivités, acteurs culturels et habitants, autour de priorités telles que la création, la transmission, le patrimoine ou l'inclusion

Des dispositifs structurants mais parfois inégalement accessibles

Outre les PCT, d'autres dispositifs viennent compléter la boîte à outils des collectivités : schémas directeurs (lecture publique, enseignement artistique), contrats de filière (Région-DRAC-professionnels), conventions pluriannuelles d'objectifs, appels à projets ou encore dispositifs de labellisation (scènes nationales, SMAC, Villes et Pays d'art et d'histoire...).

Ainsi, ces outils renforcent la structuration de l'offre culturelle, mais leur accès reste inégal selon les territoires. Ils impliquent souvent un niveau élevé de technicité et une ingénierie que toutes les collectivités ne peuvent mobiliser. Cela peut engendrer un effet de polarisation, au détriment des territoires les plus fragiles.

1.3. Modèle de développement culturel

Une politique de décentralisation culturelle renforcée

Le développement culturel dans les territoires repose sur une articulation entre des initiatives locales, des dispositifs nationaux et une politique de décentralisation culturelle renforcée depuis les années 1980 avec trois grands modèles d'intervention.

Le premier d'entre eux est le schéma d'orientation culturelle qui est un document stratégique, élaboré entre les collectivités et les services de l'État (DRAC notamment), qui définit les priorités culturelles d'un territoire à moyen ou long terme et doit permettre de mieux structurer l'offre culturelle tout en étant garant de l'équité territoriale.

Le second se situe à un niveau plus local notamment dans sa déclinaison, on y retrouve différents contrats territoriaux (CTP, CTD, CTAC, etc.) qui sont des instruments de contractualisation entre l'État via la DRAC, les collectivités territoriales et parfois d'autres partenaires (CAF, ARS ...). Ces contrats accompagnent des projets culturels concertés plutôt avec les intercommunalités et privilégient en général des enjeux spécifiques (éducation artistique, accès à la culture, inclusion sociale, etc.).

Le troisième modèle est le projet culturel de territoire (PCT) qui participe surtout d'une volonté des élus locaux. L'étude a plutôt privilégié cette approche en organisant des plateaux, quand cela était possible, à une échelle intercommunale. Cela ne va pas de soi car on a pu constater cette volonté pour les communes, dans une période où une partie de leur compétence est transférée aux intercommunalités, de garder la mise en œuvre de la politique

culturelle en propre. La contrainte budgétaire les oblige cependant à penser autrement et notamment autour de nouvelles formes de mutualisation. De plus, cette politique, si elle est pensée plus globalement, s'inscrit souvent dans une logique de transversalité à travers des liens à construire avec l'urbanisme, la mobilité et l'économie notamment, ces politiques relevant de compétences intercommunales

Les formes de labellisation et leur impact territorial

Au-delà de ces différents modèles, il existe des formes de labellisation qui constitue un outil majeur de structuration du paysage culturel français, permettant d'identifier et de soutenir des équipements ou territoires qui répondent à des critères d'excellence artistique, patrimoniale ou d'accès à la culture.

Les scènes nationales qui sont des lieux de diffusion pluridisciplinaires labellisés par l'État. Il en existe une soixantaine en France, souvent implantées dans des villes moyennes,

Un maillage territorial structurant et différencié

Tout ceci doit contribuer à organiser un maillage culturel territorial qui repose sur des logiques complémentaires en matière d'équité et de coopération territoriales. Ces différents niveaux d'intervention permettent ainsi d'ancrer la culture dans les politiques territoriales, non seulement comme facteur d'attractivité, mais aussi comme levier de cohésion sociale, de développement durable et de citoyenneté.

La DRAC Pays de la Loire a également, en lien avec les départements et les intercommunalités, développé des Contrats Territoire Lecture (CTL) ou des Contrats Territoire Art et Culture (CTAC), permettant de maintenir un équilibre entre les priorités développées à l'échelle nationale et une volonté de création locale.

De plus, tout ceci est porté par des structures qui en tant qu'opérateurs bénéficiant d'une reconnaissance nationale ou plus locale jouent un rôle essentiel pour permettre un équilibre entre excellence artistique, accessibilité territoriale et participation citoyenne.

Un besoin de consolidation et de solidarité territoriale

Malgré cette structuration croissante, les acteurs culturels, en particulier les plus petits, demeurent vulnérables : précarité de l'emploi, compétition induite par

certains appels à projets, effets d'éviction dans les territoires peu dotés... Dans un contexte de contraction budgétaire, la culture est trop souvent perçue comme une variable d'ajustement.

Pourtant, le secteur culturel a su s'adapter aux nouvelles priorités publiques (transition écologique, jeunesse...). Il s'est inscrit dans des démarches transversales renforçant son rôle stratégique : culture et inclusion, culture et éducation, culture et attractivité économique. Ces croisements renforcent la reconnaissance du rôle structurant de la culture dans les politiques publiques territoriales, au-delà du seul champ artistique.

Dans un contexte de mutation des modèles de financement et d'appel à l'innovation, les logiques de regroupement et de mutualisation apparaissent comme indispensables à la consolidation d'un écosystème culturel dynamique, inclusif et durable. Dans ce contexte, une réflexion sur les modalités de gouvernance et de coopération devient centrale. Pour garantir un accès effectif à la culture sur l'ensemble du territoire, il apparaît indispensable de consolider les dynamiques collectives, de soutenir les capacités d'ingénierie et de promouvoir une meilleure péréquation entre les territoires.

La culture comme levier d'égalité, de transition et de participation

En résonance avec les grandes transitions contemporaines (écologique, numérique, démographique), la culture apparaît comme un levier stratégique pour l'inclusion sociale, l'attractivité des territoires, la cohésion et le développement local. La reconnaissance des droits culturels, la valorisation des initiatives citoyennes, la participation des habitants à la définition des politiques publiques deviennent des éléments clés d'un nouveau modèle culturel, plus horizontal et ancré dans les territoires.

La question de l'égalité d'accès à une offre culturelle diversifiée reste néanmoins entière. Le lieu de résidence conditionne encore fortement les possibilités d'accès aux offres culturelles car les politiques culturelles sont également corrélées à d'autres champs de politiques publiques (mobilité...). Cette réalité interroge la capacité collective à construire une politique culturelle territorialisée, émancipatrice et soutenable – ce à quoi cette étude du CESER entend contribuer.

La décennie écoulée a vu s'affirmer une vision plus horizontale et territorialisée de la culture, dans un cadre institutionnel complexe et mouvant. Si la compétence partagée ouvre des opportunités d'innovation et de coopération, elle nécessite aussi une gouvernance plus lisible et structurée, notamment pour garantir l'égalité d'accès à la culture sur l'ensemble du territoire. La culture,

vecteur de cohésion et de transformation, devra continuer à s'adapter aux enjeux sociaux, écologiques et numériques à venir.

Le droit culturel, tel que reconnu par l'UNESCO, est le droit pour toute personne de participer librement à la vie culturelle, d'accéder aux œuvres et aux ressources culturelles, et de choisir, exprimer et transmettre ses références culturelles, dans le respect des droits humains et de la diversité culturelle.

1.4. Contribution du groupe égalité femmes-hommes

L'égalité Femme/Homme est un des aspects de la lutte contre les discriminations (genres, handicaps, racisme, ...). Elle participe de la cohésion sociale et des enjeux sociaux et sociétaux du développement durable.

L'égalité F/H s'articule évidemment avec d'autres systèmes de discrimination, qu'ils soient liés à la classe sociale, aux origines ethniques réelles ou supposées, à l'âge, l'apparence physique, le handicap, la religion, l'orientation sexuelle, etc. Prendre en compte les différents critères de discrimination nous semble indispensable, surtout dans le secteur des arts et la culture, qui produit les représentations et façonne des modèles.

La politique culturelle mise en place par les collectivités est un service public et à ce titre vecteur de transformation sociale (au-delà du simple divertissement). L'égalité F/H doit en faire partie. On constate souvent un manque de relation entre les actions menées par les services Culture et la politique générale des collectivités sur le sujet.

La création artistique, les pratiques culturelles et la facilitation de l'accès à la culture pour tous les publics sont des éléments porteurs d'émancipation, de création de lien social et de démocratie. La reconnaissance des femmes comme acteurs à part entière de la construction de nos cultures en est un des enjeux clés.

Il n'existe pas d'étude chiffrée sur l'égalité F/H dans la culture en région Pays de la Loire. Nous nous appuyons donc particulièrement sur les travaux menés par le collectif HF+ Bretagne⁷, le Haut Conseil à l'égalité entre les Femmes et les Hommes (HCE)⁸ et OXFAM⁹. Nous avons considéré que la situation est assez proche des conclusions de ces rapports dans notre région.

⁷ « Les inégalités de genre dans la culture en Bretagne » : Edition 2025 https://hfplusbretagne.com/wp-content/uploads/2025/11/2025_HFBZH_DIAG_A5_DEF-diffusion-basse-def.pdf

⁸ Rapport annuel 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/rapport-2026-sur-letat-des-lieux-du-sexisme-en-france-la-menace-masculiniste>

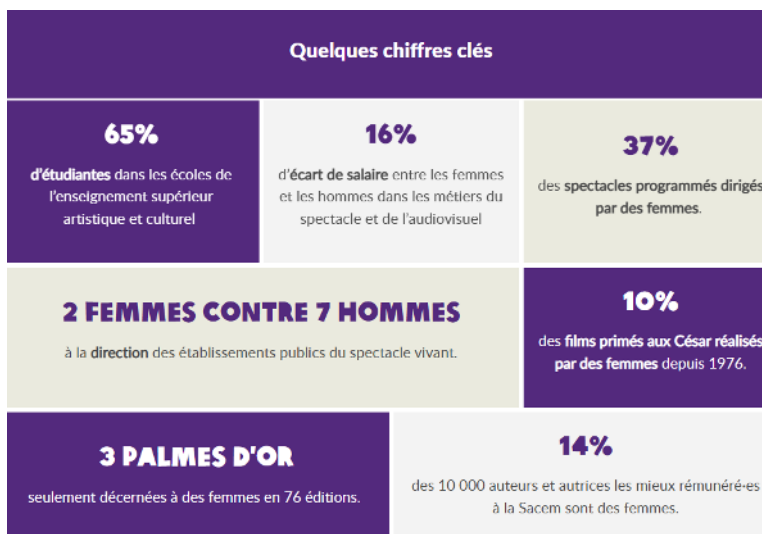
⁹ Pour des villes féministes- -2026 <https://www.oxfamfrance.org/rapports/pour-des-villes-feministes/> et Femmes, art et culture : quand la scène bouscule les inégalités 2025 : <https://www.oxfamfrance.org/inegalites-femmes-hommes/femmes-art-culture-inegalites-et-sous-representation/>

Une féminisation des métiers culturels en cours mais qui se heurte à des réticences

Malgré une forte proportion de femmes dans les formations culturelles, on constate une difficulté d'accès aux postes de cadres et de direction (plafond de verre) dans les structures employeuses. Seules 2 femmes dirigent un établissement public du spectacle vivant pour 7 hommes à l'échelle nationale. On trouve toutefois de nombreuses femmes en direction dans les petites structures que le CESER a rencontrées. La région compte des femmes à la tête de structures à dimension régionale voire nationale (Mixt – Nantes, Direction des Musées -Nantes, Onyx – Saint-Herblain, Voyage à Nantes, Angers-Nantes Opéra, etc.). On peut y voir l'effet du volontarisme du Ministère sur le sujet. En Bretagne, les structures de taille intermédiaire restent toutefois majoritairement dirigées par des hommes.

La féminisation est forte dans certains secteurs (lecture, éducation artistique et culturelle, arts visuels, musées) mais d'autres (musiques actuelles, cinéma) peinent à se féminiser.

La féminisation est souvent corrélée avec des moyens financiers limités générant de moindres rémunérations. Ainsi, il y a 16% d'écart de salaire entre les femmes et les hommes dans les métiers du spectacle et de l'audiovisuel. Cet écart atteint 21 % dans le secteur privé du spectacle



Source : Oxfam France

vivant. Les droits d'auteur perçus par les femmes y sont inférieurs de 46 % à ceux des hommes en 2024 selon la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD). Et seulement 14% des 10 000 sociétaires SACEM ayant les revenus les plus hauts sont des femmes¹⁰.

A l'image de la répartition genrée des métiers dans leur ensemble, les services administratifs (comptabilité, communication, accueil) sont majoritairement féminisés. Certains métiers restent cependant toujours majoritairement masculins (programmation, technique).

¹⁰ <https://www.oxfamfrance.org/inegalites-femmes-hommes/femmes-art-culture-inegalites-et-sous-representation/>

Les artistes du spectacle vivant sont toujours soumises à l'« *âgisme* »¹¹ particulièrement dans le cinéma ou le spectacle vivant. Cela se traduit par une moindre durée de la carrière de certaines artistes. Auditionnée par le CESER, Gaëlle Lecareux, directrice de l'ONYX, précise que dans son expérience personnelle, les collectifs d'artistes sont à parité au début de carrière mais 15 ans après, les femmes disparaissent.

Dans une société encore marquée par une organisation genrée au sein des foyers, la prise en compte de la situation familiale des artistes constitue un levier essentiel pour favoriser l'égalité professionnelle, en privilégiant la planification en amont et l'adaptation des horaires. C'est pourquoi, actuellement à l'Onyx, une réflexion est engagée sur l'élaboration d'une charte à ce sujet portant notamment sur la parentalité dans le milieu artistique : comment faciliter l'accueil d'une ou d'un artiste avec enfant à charge, avec par exemple la mise en place de gardes d'enfants. Cette démarche est aussi menée pour l'ensemble des personnels permanents et intermittents quels que soient leur genre.

L'évolution de la société a contribué à déclencher une prise de conscience et un début de changement de pratiques qui doit infuser dans tout le territoire dans l'ensemble du tissu associatif culturel. L'acquisition de connaissances, de formation/information et de moyens. Elle résulte souvent d'un engagement volontaire.

Une politique volontariste en faveur de la création par des femmes élargie aux questions de genre.

La prise de conscience collective qu'un théâtre est un service public et à ce titre vecteur de transformation sociale, au-delà du simple divertissement, permet une plus grande visibilité menant à une diversité de propositions à la diffusion. Cependant, les ambitions des créations portées par des femmes sont souvent moindres et les budgets alloués moins élevés. Cela se vérifie dans le spectacle vivant et le cinéma au travers des aides accordées, des résidences et des budgets de création et de programmation.

Auditionnée par le CESER, Catherine Blondeau, directrice du Mixt (44), précise que les spectacles vivants dirigés par les femmes bénéficient souvent d'un moindre budget et de plus petits plateaux, avec moins d'artistes que ceux montés par les hommes. On peut noter également l'accompagnement des

¹¹ L'âgisme regroupe les stéréotypes sur la façon d'envisager l'âge, les préjugés qu'inspire l'âge et la discrimination sur la façon de se comporter, dont on est soi-même victime ou dont autrui est victime en raison de l'âge, selon l'OMS :

<https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/ageing-ageism#:~:text=L'%C3%A2%gisme%20regroupe%20les%20st%C3%A9r%C3%A9otypes.en%20raison%20de%20l'%C3%A2%ge>

créatrices pour développer des projets plus ambitieux mis en place par cette structure.

Les structures dirigées par des femmes sont souvent sensibilisées sur le sujet.

Un accent mis sur les VSS12 (violences sexuelles et sexistes)

Le constat des travaux de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur le sujet en 2025¹³ « est hélas sans appel : les violences morales, sexistes et sexuelles dans le monde de la culture sont systémiques, endémiques et persistantes ». Les VSS participent grandement à l'exclusion des femmes et des minorités de genre dans ce secteur. « *Les violences subies entraînent des ruptures de parcours professionnel, voire des sorties précoces du marché du travail, tout en freinant l'accession aux fonctions de direction.* »

Les déclinaisons successives du mouvement « #MeToo » à l'ensemble des secteurs culturels (#MeTooThéâtre et #MusicToo par exemple) en ont été quelques-uns des révélateurs. Les outils pour prévenir et gérer les violences de toute nature sont nombreux : mise au point et application de protocoles, affichage préventif, formation des personnels permanents, intermittents ou bénévoles. L'obligation de référents dans les structures de plus de 11 salariés a permis de structurer la prévention des VSS. Les campagnes de sensibilisation s'élargissent aussi aux publics comme « *Ici c'est cool* »¹⁴ (initiée en Pays de la Loire mais malheureusement arrêtée faute de financement).

Les révélations médiatiques des VSS ont permis une véritable prise de conscience de la réalité de ces comportements.

Favoriser un égal accès à la culture quel que soit le territoire

Les problématiques de mobilités pointées dans l'étude pèsent plus particulièrement sur le public féminin principal utilisateur des transports collectifs routiers notamment en milieu rural.

L'accès des femmes à la culture est un vecteur d'émancipation et d'égalité. Les charges familiales, qui leur sont traditionnellement dévolues, peuvent limiter leur accès à certaines offres et pratiques culturelles. Aussi, le CESER souligne l'intérêt de travailler sur des offres en proximité des lieux d'habitation et accessibles via une tarification et des horaires adaptés aux contraintes qui pèsent encore majoritairement sur les femmes. Ainsi, à l'instar d'autres

¹² Le CESER - considérant que le harcèlement sexuel et moral est une violence - utilisera le sigle VSS et non VHSS.

¹³ Rapport fait au nom de la Commission d'enquête relative aux violences commises dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité, Assemblée Nationale, 2025.

¹⁴ icicestcool.org

structures, ONYX programme des séances dans des salles à jauge plus réduite pour des propositions de petits formats (2 à 3 artistes), à 15h, en direction de publics issus des quartiers prioritaires de la ville. Gaëlle Lecareux, directrice d'ONYX, précise que ces expériences réussies ont permis d'ouvrir à d'autres publics avec une bonne fréquentation : personnes en précarité, femmes en situation monoparentale ou au foyer (seules ou en groupe), personnes âgées, personnes accueillies dans un institut médico éducatif, au chômage, ... en lien avec le travail des associations de quartier.

D'autres facteurs se cumulent sur certains territoires : la précarité financière, les freins culturels, le sentiment de légitimité. Ils limitent l'accès particulièrement des femmes aux pratiques culturelles. Cela rejoint les constats de l'étude du CESER sur la précarité¹⁵.

En adaptant l'offre culturelle aux contraintes des femmes, on restaure une citoyenneté pleine et entière. Une femme qui accède à la culture est une femme qui renforce sa capacité d'agir et son esprit critique.

Travail pour une offre culturelle qui favorise l'appropriation de l'égalité.

Les collectivités et les associations ont un rôle à jouer dans la promotion d'actions culturelles favorisant l'égalité, dans le choix des œuvres et dans la contextualisation de certaines œuvres.

Dans certains territoires, on constate ainsi une réticence à traiter les questions d'égalité F/H et de la diversité. « *Pour les théâtres locaux, le fait d'être en coopération avec le Mixt peut aider à faire accepter les spectacles permettant de faire valoir des idées de tolérance* » comme le précise Catherine Blondeau, directrice de Mixt.

Le CESER souligne l'intérêt de contextualiser les offres culturelles pour analyser les biais sexistes. Aujourd'hui, les musées s'engagent davantage pour la visibilité des femmes dans l'art et l'histoire. Grâce à une indexation genrée des collections, les musées ont une meilleure connaissance de leurs fonds. Ils peuvent ainsi développer des parcours thématiques et des actions culturelles ciblées. Ainsi, les institutions mettent-elles en lumière leur rôle essentiel. Cette dynamique est renforcée par la multiplication d'expositions temporaires entièrement dédiées aux femmes (exposition Suzanne Valadon, exposition immersive Aliénor d'Aquitaine, exposition Sorcières). Le réseau des

¹⁵ Pour la cohésion sociale, la prévention comme clé de lutte contre les précarités : https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/etude_prearites_CESER_WEB-1.pdf

bibliothèques publiques peut aussi être un vecteur important de cette contextualisation.

Le CESER propose de favoriser la vie sociale des femmes en adaptant les institutions culturelles à la réalité de leur quotidien, plutôt que d'attendre que les femmes s'adaptent à un système conçu sans elles.

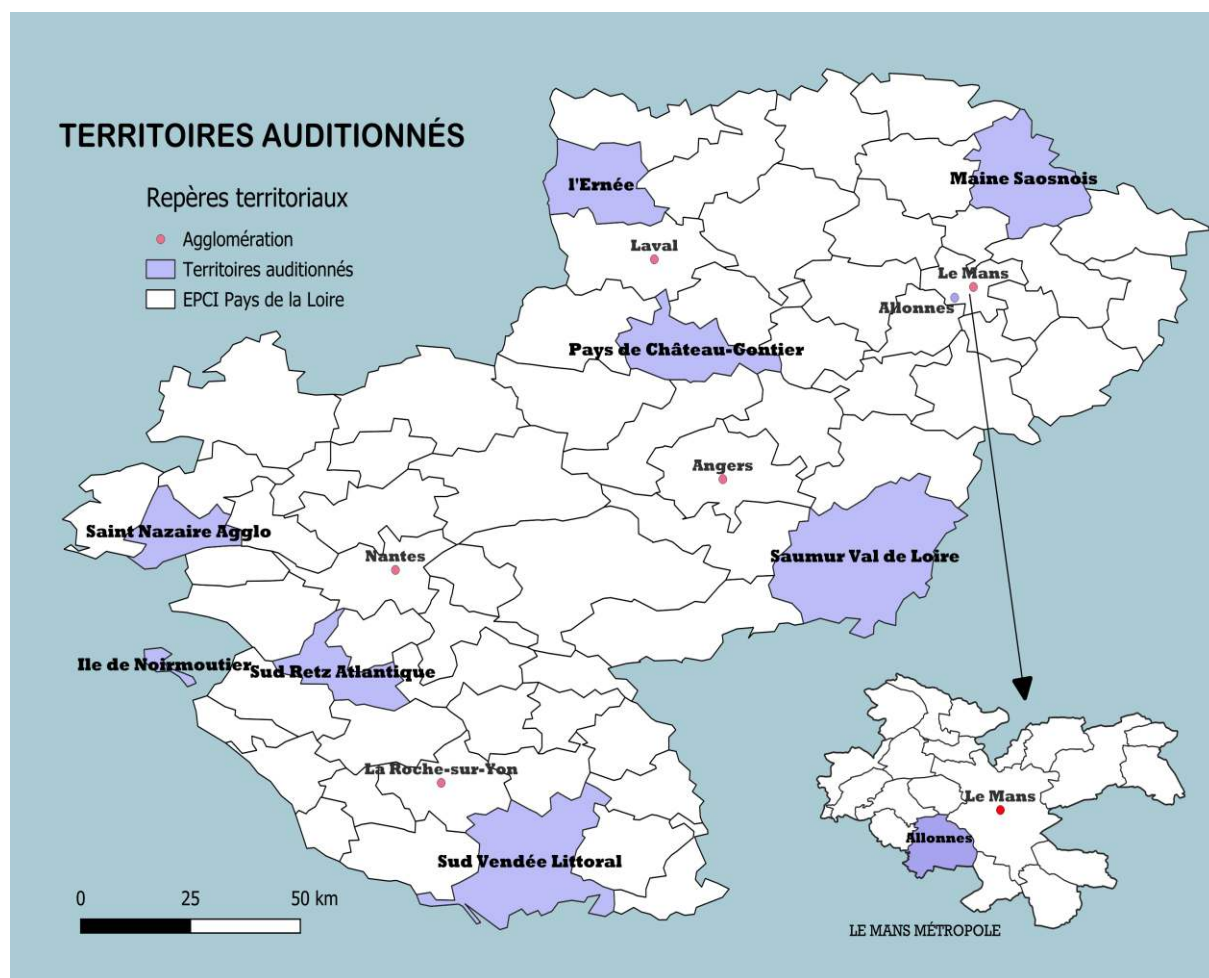
2. Les politiques culturelles dans les territoires auditionnés

La place de la culture dans les territoires n'a jamais été aussi centrale, à un moment où les mutations sociales, économiques et démographiques rendent indispensable une réflexion renouvelée sur les dynamiques locales.

Les politiques culturelles ne peuvent plus être appréhendées comme un simple volet d'accompagnement ou d'animation : elles constituent désormais un levier structurant pour la cohésion sociale, l'attractivité territoriale, le développement associatif, la santé et le bien-être des populations.

C'est dans ce contexte que s'inscrit cette étude, nourrie par de nombreuses rencontres collectives organisées dans les territoires étudiés. Ces échanges ont permis d'identifier des besoins, des attentes, mais aussi des initiatives inspirantes qui témoignent de la vitalité culturelle locale et de la capacité d'innovation des acteurs.

Le panel des territoires interrogés se veut représentatif de la diversité de nos territoires ligériens : urbains, ruraux, touristiques, industriels, littoraux, banlieues, etc.



2.1. Analyse des verbatims

Communauté de communes Sud Retz Atlantique

Eléments de contexte

Dans le cadre d'un débat organisé au sein de la communauté de communes Sud Retz Atlantique avec des élus locaux et des porteurs de projets, un certain nombre de constats liés aux caractéristiques de ce territoire et à sa population ont été faits, qui nous ont amenés à deux propositions spécifiques.

La communauté de communes Sud Retz Atlantique est issue d'une fusion entre deux collectivités, la Région de Machecoul et la Loire-Atlantique Méridionale, au 1er janvier 2017, en application de la loi NOTRe. Aujourd'hui, ce sont 8 communes regroupant plus de 25 000 habitants, 17 écoles, 4 collèges, 3 lycées dont deux professionnels, et deux MFR.

Située au sud de la Loire-Atlantique, Sud Retz Atlantique bénéficie d'une situation privilégiée entre Nantes et le littoral atlantique, conjuguant dynamisme économique, cadre de vie préservé et richesse patrimoniale. La collectivité œuvre à la fois pour la valorisation de ses espaces naturels et agricoles, la transition écologique, la mobilité durable et la qualité des services rendus aux habitants.

La politique culturelle de Sud Retz Atlantique occupe une place essentielle dans cette démarche de cohésion et d'attractivité. Elle vise à garantir un accès équitable à la culture sur l'ensemble du territoire, en soutenant les structures locales, les associations et les initiatives artistiques. En matière culturelle, on recense notamment trois théâtres, deux associations de cinéma, neuf bibliothèques en réseau, une association intercommunale d'enseignement musical et de nombreux partenaires et porteurs de projets. En investissant dans la culture comme vecteur de lien social, d'éducation et de développement, Sud Retz Atlantique affirme sa volonté de bâtir un territoire ouvert, créatif et tourné vers l'avenir.

Ce qui en ressort

Le CESER a identifié lors de ce plateau deux enjeux forts :

Le premier est lié à la mobilité, notamment dans les territoires ruraux. Dans un territoire urbain, la question de l'accès se pose différemment. Or, la compétence mobilité relève de l'intercommunalité et permet ainsi à la population, mais aussi aux projets, d'être accompagnés.



Parfois, l'art est difficile à atteindre, au sens propre comme au sens figuré. Pourtant, s'il y a bien une chose qui peut nous élever et nous mettre sur un pied d'égalité, c'est la culture. La mobilité est ce que l'on peut mettre en commun, quand on est plus nombreux et que l'on peut réunir des fonds. À Saint-Mars-de-Coutais, le festival « Terre d'ailleurs » permet à des enfants des écoles d'aller voir des films qu'ils n'auraient peut-être jamais vus, de découvrir une culture à laquelle ils n'auraient pas eu accès autrement. Grâce à la prise en charge du transport par l'intercommunalité, les deux écoles de Saint-Mars-de-Coutais, publiques et privées, ainsi que potentiellement toutes les écoles de l'interco, peuvent désormais accéder à cette offre culturelle ».

Le second enjeu, constaté par le CESER sur plusieurs territoires, est la capacité à toucher un public qui se sent éloigné des activités culturelles et à le faire venir grâce à de nouveaux lieux et une nouvelle approche.

Propositions prenant appui sur l'initiative locale

La mobilité est un enjeu en soi. C'est vrai pour les déplacements structurants à l'échelle d'une région, mais aussi à l'échelle d'un bassin de vie. La Région doit prendre en compte cette dimension afin de mieux accompagner les territoires qui, à travers la prise de compétence en leur sein, ont le souci de favoriser l'accès de la population à différents services. En ce qui concerne la politique culturelle, c'est un élément essentiel relevé lors de plusieurs auditions : garantir au plus grand nombre une possibilité d'accès aux dispositifs existants par le biais d'un accompagnement en matière de déplacements.

Deux recycleries, la Minoterie et la Distillerie, jouent le rôle de tiers-lieux, espaces de sociabilité et d'initiatives citoyennes permettant l'échange de savoirs. Cette approche innovante doit être valorisée de façon générale par le Conseil régional, soutenue dans la création et l'accompagnement de ces lieux, y compris en matière de fonctionnement, à travers notamment les politiques contractuelles avec les intercommunalités.

Communauté de communes Sud Vendée Littoral

Éléments de contexte

La communauté de communes Sud Vendée Littoral est un territoire récent, né en 2017 de la fusion de quatre EPCI et de plusieurs syndicats. Elle regroupe 42 communes et 56 000 habitants sur près de 1 000 km², avec une densité faible et une organisation polycentrique autour de la ville-centre de Luçon et de plusieurs pôles secondaires et communes littorales. Cette fusion a nécessité un important travail d'harmonisation des politiques publiques, notamment culturelles, dans un contexte où chacun disposait de son histoire, de ses pratiques et de ses priorités.



Il a fallu structurer, porter une vision, harmoniser sans uniformiser, en veillant à ne pas être une grosse machine qui arrive et qui empêche le tissu associatif de fonctionner »

Ce territoire rural est confronté à plusieurs fragilités : la mobilité constitue un enjeu majeur, représentant quasiment un tiers du budget culturel, et conditionne l'accès aux équipements comme aux actions culturelles. Certaines communes sont éloignées des pôles culturels, ce qui en limite la fréquentation, notamment pour les scolaires. Par ailleurs, le territoire souffre d'une image extérieure de « zone blanche culturelle », alors même que les diagnostics montrent une vitalité réelle portée par les élus, les associations et les habitants. Enfin, les acteurs alertent sur la fragilisation des filières de formation artistique, la difficulté à recruter des enseignants de musique et la baisse de certains financements départementaux et régionaux.

Ce qui en ressort

Les échanges mettent en évidence une problématique centrale : comment garantir une politique culturelle cohérente, accessible et structurante dans un territoire rural vaste, hétérogène et marqué par des contraintes de mobilité fortes ?

Si le territoire est parfois perçu comme peu dynamique, les acteurs rappellent qu'il existe une diversité d'initiatives, de pratiques et d'équipements, soutenus par un tissu associatif dense et par des élus mobilisés. Cette vitalité est

cependant inégale selon les communes et nécessite un accompagnement pour éviter les disparités.

Ensuite vient le problème de la mobilité, qui apparaît comme la condition première de l'accès à la culture. Le coût du transport, la distance entre les communes ainsi que l'absence de solutions adaptées pour les scolaires ou les publics éloignés, constituent des freins majeurs.



Il ne suffit pas de financer des équipements culturels en milieu rural sans prendre en compte la question du transport ». Les associations culturelles témoignent de la difficulté à faire venir les élèves aux expositions faute de soutien au transport, malgré une forte volonté d'aller vers les habitants et de proposer des actions dans les petites communes. « *On a sollicité la Région pour avoir une participation au transport, cela nous a été refusé* », ce qui rend les projets plus fragiles.

Un autre constat porte sur la structuration progressive d'une politique culturelle intercommunale pensée comme un service public de proximité. La lecture publique et l'éducation artistique et culturelle jouent un rôle central dans cette dynamique, en permettant de toucher un large public, notamment les enfants et les familles. Le réseau de bibliothèques, la navette, les programmations communes et l'école de musique intercommunale constituent des outils puissants de cohésion et d'égalité territoriale. « *L'enjeu est de travailler pour les habitants de demain* » en proposant une offre culturelle accessible dès la petite enfance.

Enfin, les échanges soulignent l'importance du bénévolat et de l'engagement associatif dans les petites communes. Dans des villages parfois marqués par la fermeture de commerces ou d'écoles, les associations culturelles, les comités des fêtes et les initiatives citoyennes jouent un rôle essentiel dans l'animation locale, l'accès à la culture et le maintien du lien social. Cet engagement repose toutefois sur des ressources limitées et sur un soutien institutionnel variable, ce qui fragilise la pérennité de certaines actions.

Propositions prenant appui sur l'initiative locale

Les initiatives observées sur le territoire permettent de dégager plusieurs pistes d'action susceptibles de renforcer l'accès à la culture et la cohésion territoriale.

Un exemple en est la lecture publique comme colonne vertébrale culturelle du territoire. Le réseau de bibliothèques, la navette, les animations communes et les médiathèques intercommunales constituent des outils efficaces pour toucher l'ensemble des habitants, y compris dans les zones les plus rurales.

La mobilité doit être pensée par les collectivités territoriales comme un élément indissociable de la politique culturelle. Le soutien au transport scolaire, la mise en place de dispositifs adaptés aux territoires ruraux ou la mutualisation de solutions de déplacement pourraient permettre de lever un frein majeur à l'accès à la culture.

Enfin, la consolidation de l'enseignement artistique et de l'éducation artistique et culturelle apparaît comme déterminante. Le territoire dispose d'une école de musique intercommunale structurée, mais les difficultés de recrutement et la fragilisation des filières de formation nécessitent un soutien renforcé. Le développement de partenariats avec les lieux de formation, la stabilisation des financements et l'élargissement des actions d'EAC pourraient contribuer à maintenir une offre artistique de qualité et accessible à tous.

Communauté de communes Saint Nazaire Agglo

Éléments de contexte

L'intercommunalité de St Nazaire Agglo regroupe 10 communes et près de 130 000 habitants. C'est un territoire qui continue d'attirer de nouveaux habitants, notamment du Grand-Ouest, en partie en raison de son bassin d'emploi portuaire et industriel, mais aussi de la qualité de vie (bord de mer, cadre naturel).



On a en effet cette centralité avec la ville de Saint-Nazaire et ses 72 000 habitants entourée de communes diverses dont celle de Pornichet avec sa spécificité, les communes de Brière et le parc naturel qui est une ressource importante pour ce territoire et un bassin d'emploi avec des grands groupes industriels. [...] Cette disparité et le poids de la ville centre a pu être un frein à un moment donné avec des petites communes méfiantes voir défiantes, la ville centre étant vue comme « le méchant loup qui allait avaler les autres communes ». Cette disparité aurait pu être une faiblesse mais cette faiblesse s'est transformée en force. Il y a donc ce travail à la fois d'irrigation du bassin, de la mise en

visibilité de chacun de ces territoires. C'est cet équilibre que nous avons réussi en partie : faire en sorte que Saint-Nazaire n'apparaisse pas hégémonique sur le territoire. Rendre visible la richesse culturelle sur les territoires, au premier rang desquels la Brière avec son histoire et ses traditions. La culture, ce sont aussi des paysages. La Brière de ce point de vue est emblématique ».

La culture n'est pas une compétence pleine et entière au sein de l'intercommunalité, mais il existe un projet Culturel de Territoire (PCT) de Saint-Nazaire Agglomération (2024-2027) qui affirme clairement comme objectif la mise à disposition de rendez-vous artistiques et culturels gratuits sur l'ensemble du territoire, afin de toucher tous les habitants de l'agglomération.



Le projet culturel de territoire, c'est un dispositif qui a été proposé en 2014 par le Département. On est sur une convention tripartite signée à la fois par l'agglomération, le Département et l'État. Les élus ont commencé à réfléchir, à travailler ensemble. On faisait un constat au sein de l'agglomération, c'est que nous disposions tous d'outils, soit des médiathèques, ou encore d'un espace culturel. Et on s'est dit : comment faire ensemble et comment irriguer le territoire de propositions culturelles de qualité pour l'ensemble des habitants du territoire ? »

« C'est un long processus, la mise en œuvre d'un projet culturel de territoire, d'autant qu'il n'y a pas de volonté de compétence totale de la part des maires, ceux-ci sont très attachés à leur politique culturelle. Il faut respecter la politique communale culturelle et proposer des choses en complémentarité. Trouver en fait le fil rouge ou le moteur pour emmener tout le monde, mais Il faut des moyens humains, des moyens financiers. Nous avons une coordinatrice du projet culturel des territoires et une autre collaboratrice qui est sur la lecture.

Ce qui en ressort

Une volonté de valoriser globalement le territoire dans sa diversité mais tenir compte de ses particularités dans une approche qui a un coût, et dans un moment contraint sur le plan budgétaire.



Il y avait ce double mouvement, ce double enjeu à réussir à travers le PCT. C'est ce qui a expliqué que c'était un peu long. Le travail de mise en confiance y compris pour les Nazairiens et se dire : regardons aussi ce qui se passe en dehors de Saint-Nazaire et à notre grande surprise, il se passe beaucoup de choses très intéressantes. Maintenant, on sent que les choses sont en train de se nouer.

C'est aussi le lien avec le reste du monde, pouvoir faire territoire et le mettre en récit. Le territoire n'est pas quelque chose qui enferme. Il est relié au reste du monde, à ses transformations, ses mouvements, sa diversité, sa complexité. Voilà ce qu'on transmet aux enfants, ce qu'on transmet aux familles, c'est à dire être fier de son territoire.

Pour revenir sur la question de la baguette magique et de la commande politique, il est très important pour les techniciens de s'appuyer sur cette commande politique avec nos compétences, nos réseaux, savoir traduire cette commande politique techniquement et avoir la capacité de « rêver des projets »

Propositions prenant appui sur l'initiative locale

Pour mener à bien cette démarche, il y a la fois une volonté politique, mais aussi la nécessité d'accompagner budgétairement l'ambition et les projets.

La ville de Saint Nazaire a mis en place un dispositif particulier qu'il nous paraît opportun de souligner dans un moment où la question des financements privés est posée notamment autour de la culture :



Les donneurs d'ordre à Saint-Nazaire n'ont pas cette tradition, cette culture. Les gros opérateurs économiques

financent de façon très marginale et de façon très discrétionnaire (la culture, le sport, l'événementiel, ...). Le maire actuel de Saint-Nazaire, lorsqu'il prend ses responsabilités en 2014, considère que le monde économique doit prendre sa part de responsabilité sociale à travers notamment le mécénat. Il a fallu dix ans, pour qu'émerge enfin la structuration d'un fond de mécénat voté en Conseil municipal. Ce Fond de mécénat est un fond de dotation pour les acteurs économiques autour de 5 axes :

- *L'art dans l'espace public,*
- *Le patrimoine et notamment la valorisation des patrimoines du 20e siècle*
- *L'environnement autour de projets éducatifs et citoyens concourant à la défense de l'environnement naturel.*
- *Un axe autour de l'événementiel et notamment accompagner les opportunités de grands rassemblements qui pourraient survenir.*
- *Le sport notamment autour du sport de haut niveau.*

Ce fonds vient d'être créé. Il est doté de façon significative pour un montant global de 300 000 euros. Il y a douze opérateurs avec une mise de 25 000 euros maximum. C'est le résultat d'un travail de longue haleine qui aboutit dans ce moment particulier. Pour l'instant seul Saint-Nazaire est concerné »

Ce fond de mécénat n'a pas vocation à se substituer à l'argent public, mais compense la suppression de la CVAE versée auparavant par les entreprises, tout en garantissant la maîtrise des projets par la collectivité locale, qui conserve la gestion de fonds.

Notons que ce dispositif a été pensé bien avant les fluctuations budgétaires de 2025.

Le CESER, s'il met en avant cette initiative qui part d'un a priori qui n'est pas simplement budgétaire, alerte cependant à ce qu'on ne s'installe pas dans une autre logique, qui s'opposerait à celle du service public dans un contexte de restrictions et de coupes budgétaires.

Il attire également l'attention sur le fait que cette initiative se développe

uniquement sur la ville de Saint Nazaire.

De plus, cette démarche fonctionne grâce au contexte économique, à savoir un bassin de grandes industries. Ainsi, si la démarche peut apporter, ses modalités dépendent des ressources disponibles sur le territoire.

Le mécénat, basé sur le volontariat, ne peut pas être la seule source de financement de la culture, ni se substituer au soutien public.

Commune d'Allonnes

Éléments de contexte

Cette commune de 10 000 habitants est composée de cinq quartiers dont deux quartiers prioritaires avec un taux élevé de pauvreté et des moyens budgétaires propres limités. Ces quartiers bénéficient du programme ANRU (bénéficiant de programmes de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)



Les villes de notre strate sont en tension pour aller chercher quelques financements. Il est important de préciser cependant que tous les équipements culturels de la ville sont dans des quartiers prioritaires et qu'on a bénéficié de financements ANRU conséquents ».

La ville bénéficie d'un certain nombre d'équipements culturels et d'une vie associative composée d'un réseau de bénévoles très important qui participe d'une vie sociale assez riche. Elle fait partie de l'agglomération du Mans et a longtemps été considérée comme une commune accueillante ceux qui ne pouvait pas aller ailleurs.



[Nous luttons] contre une image dégradée de la ville de banlieue aux yeux de la grande ville. Allonnes, c'est la ville des pauvres, on construisait des chaînes ici plutôt qu'ailleurs, c'était aussi la ville des fous ».

Ces stéréotypes sont encore bien ancrés, mais la volonté de la commune de maintenir une ambition forte en matière de politique culturelle a permis progressivement de gommer cette image de cité dortoir pour apparaître comme une référence, en matière notamment de programmation culturelle, amenant la population de l'agglomération à s'y déplacer.



Les équipes [municipales] depuis 1977 ont décidé, pour donner l'identité à cette ville, d'investir largement et fortement la culture et le sport. C'est un vrai choix politique qui, après plusieurs décennies, se perpétue malgré tous les vents contraires parce que sur chaque fronton de mairie est marqué liberté, égalité, fraternité et c'est ce qui fait la République ».

Ce qui en ressort

Comment un territoire pauvre économiquement, avec des moyens contraints, choisit ce parti pris : plus le public est pauvre en termes de revenus, plus la culture est un facteur indispensable d'émancipation et de développement personnel.



Pour la ville et sa population, les pratiques culturelles et sportives sont des éléments déterminants pour former le citoyen et faire République ensemble »

Comment la politique culturelle doit permettre et créer les conditions pour que les personnes, même les plus démunies, puissent accéder à l'offre culturelle.



Il faut bien le mesurer. C'est une réalité et cela sous-entend des comportements spécifiques parce que quelqu'un qui court après sa nourriture du lendemain, il a quelques difficultés à capter la culture du lendemain et cela, c'est une réalité forte des quartiers [...] et de l'enfermement possible à l'intérieur de ces quartiers ».

« On fait beaucoup d'aller vers ... le plus possible en tout cas, de façon à pouvoir être en contact avec cette population qui s'isole d'elle-même, liée justement à cette culture de l'appauvrissement qui pèse extrêmement lourdement »

La programmation et la tarification ne suffisent pas à créer les conditions d'accès, cela passe par une réflexion autour de l'accompagnement de ces personnes éloignées, notamment de la culture.

“

Au niveau de la culture, on a un système lié au quotient familial, les gens paient les concerts 1€ ou 2€ donc, et on a bien conscience que ça ne suffit pas, mais c'est important quand même »

L'objectif est donc de permettre aux personnes de prendre progressivement conscience que ces propositions leur sont aussi adressées, qu'elles y ont droit et qu'elles peuvent y trouver du plaisir.

Propositions prenant appui sur l'initiative locale

Créer les conditions d'une fonction de médiation pour accompagner les personnes les plus éloignées notamment des politiques culturelles.

La collectivité peut trouver son intérêt à professionnaliser, avec un statut et une reconnaissance au sein de la collectivité.

“

Au-delà des équipements, des financements, des mots, il y a la réalité qui fait que la population a besoin d'être accompagnée, il y a un nouveau métier à faire émerger. Un métier qui doit être plus formaté, respecté, reconnu dans la culture. C'est la question de la médiation culturelle ».

Les associations d'éducation populaire disposent d'un grand nombre d'outils à destination des publics et des professionnels pour accompagner et valoriser l'acte culturel, tant individuellement que collectivement. Les mouvements

d'éducation populaire, qui travaillent de longue date sur la formation à la médiation culturelle, ont développé l'expertise et le savoir-faire sur lesquels peut s'appuyer la Région Pays de la Loire pour réfléchir à une offre de formation, dans le cadre de sa compétence « emploi-formation.

Commune de Noirmoutier-en-l'Île

Éléments de contexte

L'île de Noirmoutier est composée de quatre communes : Barbâtre, La Guérinière, L'Épine et Noirmoutier-en-l'Île. Cette dernière concentre à elle seule la moitié de la population permanente de l'île. La communauté de communes exerce la compétence touristique mais pas la compétence culturelle, même si une commission culture et patrimoine existe pour coordonner certains événements fédérateurs.



La culture est propre à chaque commune », néanmoins « la communauté de communes met en place un planning des événements culturels de l'île » et édite un document commun répertoriant l'ensemble des manifestations.

Le territoire se caractérise par une très forte saisonnalité, puisque la population permanente de l'île est d'environ 10 000 habitants, mais peut atteindre jusqu'à 120 000 personnes lors des pics saisonniers. Cette fluctuation s'explique par la présence massive de résidences secondaires (4 600 résidences principales pour 11 000 résidences secondaires) et par l'arrivée de nouveaux habitants, notamment depuis la pandémie, qui vivent sur l'île plusieurs mois par an ou en télétravail. Le maire souligne que *« les weekends ne se limitent plus au samedi et dimanche », ce qui modifie profondément les usages et les attentes culturelles.*

La commune de Noirmoutier-en-l'Île concentre l'essentiel des équipements culturels, et la municipalité porte une politique culturelle active, avec une programmation *« qui puisse s'adresser à tous les types de publics »*, allant des spectacles familiaux à des propositions plus exigeantes.

Ce qui en ressort

Les échanges avec les élus et le secteur associatif mettent en évidence une problématique centrale : comment maintenir une politique culturelle ambitieuse, inclusive et structurante dans un territoire insulaire soumis à une forte saisonnalité, à une diversité de publics et à une fragilisation des financements publics et associatifs ?

Un élément marquant est la volonté de la commune de penser la culture comme un outil de cohésion sociale et de vivre ensemble. Dans un territoire où cohabitent pêcheurs, agriculteurs, résidents secondaires, touristes et familles locales, la culture est perçue comme un espace de rencontre.



Rassembler est le maître mot». Le marché de Noël, par exemple, devient un moment où « *une ville touristique rencontre une ville où les métiers du primaire dominant* », permettant à des publics très différents de se croiser. Afin d'adapter l'offre à la diversité des publics, la commune assume une programmation éclectique, cherchant à toucher à la fois les habitants permanents et les visiteurs.

« *[La culture] doit faire partie de l'expérience touristique, au même titre que le paysage* ». Dans le même temps, la municipalité veille à maintenir une offre accessible et populaire, surtout après la pandémie.

« *Sans faire d'analyse sociétale, les gens se sont renfermés sur eux-mêmes. Notre rôle, c'était de les inciter à sortir et à s'ouvrir. C'était aussi un des objectifs de la politique culturelle de la ville. Trouver des moyens de rencontre et qu'il n'y ait pas de barrière entre la résidence principale et la résidence secondaire* ».

Le tourisme offre aux petites communes comme Noirmoutier-en-l'Île les moyens de financer leurs équipements, de soutenir leurs acteurs et d'assurer une fréquentation régulière des lieux culturels. En attirant chaque année un public nombreux et curieux, l'activité touristique de l'île devient un allié précieux pour maintenir une offre culturelle vivante, accessible et ambitieuse.

Propositions prenant appui sur l'initiative locale

Les événements sur l'espace public, la programmation accessible et les actions intergénérationnelles montrent qu'une politique culturelle peut contribuer à réduire les distances sociales entre habitants permanents, travailleurs saisonniers, résidents secondaires et touristes, et de créer des espaces de rencontre dans un territoire très contrasté.

Une piste intéressante réside dans l'ouverture et la valorisation des lieux patrimoniaux : la transformation de la cour du château en parc public, l'organisation d'expositions, d'escape games ou de projections en plein air montrent comment un équipement patrimonial peut devenir un espace de médiation, d'éducation et de rencontre. Le fait que « *des gens n'étaient pas allés dans le château depuis des années* » et y reviennent grâce à ces initiatives témoigne de leur efficacité.

De plus, le travail mené avec les écoles, les collèges, l'école de danse et le centre social montre l'importance d'une politique culturelle qui s'adresse aux enfants et aux familles. Le soutien aux voyages scolaires hors de l'île, la création d'outils pédagogiques et la diversification des propositions culturelles constituent des leviers essentiels pour lutter contre l'enfermement géographique et symbolique.

Communauté de communes Maine Saosnois

Éléments de contexte

La Communauté de communes Maine Saosnois regroupe 51 communes pour 27 500 habitants, dans un territoire très rural, marqué par un maillage de petites communes et l'absence d'une ville-centre dominante. Mamers, commune principale, ne concentre qu'une part minoritaire de la population, ce qui confère au territoire une organisation polycentrique et une forte dépendance aux coopérations intercommunales. Notons la particularité d'un territoire à cheval sur deux régions, puisque deux communes sont normandes.

La compétence culturelle est exercée par l'intercommunalité depuis 2008, ce qui en fait un territoire pionnier dans la prise en charge communautaire de la culture.

Ce qui en ressort

Dans un territoire rural très dispersé, marqué par des difficultés de mobilité, une fragilité associative et une évolution des pratiques culturelles, comment la politique culturelle peut-elle attirer un public majoritairement ouvrier, peu sensible à l'offre proposée ?

« *La vitalité de notre culture repose sur ce que nous pouvons faire, mais aussi sur ce qui est fait par tout le milieu associatif* ». Les associations jouent un rôle déterminant dans l'accès à la culture, l'animation locale et la cohésion sociale. Elles bénéficient d'un soutien important de la collectivité, mais restent fragilisées par la baisse des financements régionaux et par la diminution du bénévolat. Le cinéma souligne par exemple que « *ce sont des bénévoles qui se démènent dans tous les sens* » et que la disparition de certaines aides démoralise les équipes.

Une fois de plus, l'enjeu des mobilités constitue un défi de taille quant à l'accès à la culture. Cette difficulté est accentuée par un phénomène plus large de repli sur soi, renforcé depuis la pandémie.



Il y a un problème d'appétence qui va au-delà de la mobilité »

Propositions prenant appui sur l'initiative locale

Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle jouent un rôle essentiel dans un territoire rural où les pratiques culturelles ne vont pas de soi. L'éducation artistique et culturelle devient alors un levier d'initiation à la citoyenneté, à la « *culture de la culture* ». L'orchestre à l'école, les projets chorales, les interventions en EHPAD ou dans les structures petite enfance montrent la capacité de la culture à toucher des publics éloignés, mais aussi à créer de l'estime de soi et du lien social. Les enseignants observent des effets très positifs sur les élèves.

« *Ils ont développé énormément de qualités d'écoute, de coopération et de concentration* ». Mais ces dispositifs restent fragiles, notamment lors du passage au lycée, où les pratiques risquent de s'interrompre, faute d'offre adaptée.

Les acteurs culturels interrogent également la manière de « *mieux communiquer pour susciter la curiosité* » dans un territoire où l'offre est abondante mais où les publics restent difficiles à mobiliser. La visibilité donnée aux propositions culturelles, par le biais de communications multicanales, ne semble pas suffire à donner envie de se déplacer. La sensibilisation des plus jeunes à l'importance de la culture pour l'égalité des chances, la confiance en soi et l'ouverture au monde, est une étape pour les amener plus tard à s'intéresser et à se déplacer pour ces propositions culturelles.

La rencontre précoce avec la musique, le spectacle vivant ou le cinéma, ...

transforme durablement les trajectoires individuelles. Ainsi, l'orchestre à l'école en est une illustration forte : par leur implication, les élèves volontaires « *ont développé énormément de qualités d'écoute, de coopération et d'investissement. [...] Ce sont des petites graines qu'on sème.* » On ne peut qu'imaginer l'émotion ressentie par ces enfants en jouant au Centre Pompidou. *« On ressent, je peux vous l'assurer, même pour nous en tant qu'enseignants, quelque chose de très fort et on était fiers les uns comme les autres »*. Ces expériences ouvrent des horizons nouveaux et donnent aux jeunes le sentiment d'être légitimes dans des lieux culturels où ils ne se seraient jamais autorisés à entrer.

Cet éveil est d'autant plus crucial dans un territoire rural où la mobilité, le repli sur soi et l'autocensure constituent des freins puissants. La culture devient alors un moyen de rompre l'isolement, de construire des repères et de se projeter autrement, mais aussi de créer une perception nouvelle de son territoire.

Communauté de communes de L'Ernee

Éléments de contexte

La Communauté de communes de l'ERNEE est une intercommunalité rurale regroupant 15 communes au nord du département de la Mayenne. Elle couvre une superficie d'environ 479 km² avec une faible densité d'habitants (~43 hab./km²). La population totale du territoire est d'environ 20 800 habitants répartis entre petites communes et la ville-centre Ernée. Le territoire est situé entre Bretagne et Basse-Normandie, dans le bocage mayennais et présente un paysage très vert composé de haies, de prairies et de petits vallons. L'économie locale repose sur l'agriculture, l'industrie locale et des activités rurales diverses. La communauté met l'accent sur la préservation de la biodiversité, notamment les zones humides, les bocages et la qualité de l'eau. Elle gère des compétences locales telles que l'eau potable, l'assainissement, la collecte des déchets et le développement territorial, et a mis en place un projet culturel de territoire (PCT). Le territoire est proche de pôles urbains importants (Laval, Mayenne, Fougères, Vitré) influençant les flux de déplacement et l'attractivité.

Ce qui en ressort

Nous avons pris appui sur l'exemple d'Au Foin De La Rue qui dans son approche diverse autour d'un savoir-faire fédérateur constitue souvent des portes d'entrée, de cohésion et de transmission sur un territoire (fabrication, bricolage, cuisine...) souvent dévalorisés. La construction scénographique favorise la transmission du geste, l'initiation à des métiers en tension (travail du bois :

menuisier, charpentier...) et peut orienter vers de nouveaux métiers, par sa réalisation à partir de matériaux de récupération (filières de réemploi).

Le fonctionnement du festival participe à une forme de médiation originale pour un public souvent peu investi dans les activités culturelles. Il s'appuie sur une association qui fait vivre le territoire tout au long de l'année. Le CESER souligne également la volonté d'accessibilité à toutes les personnes en situation de handicap¹⁶, y compris les bénévoles. Notons que l'édition 2026 du festival est annulée notamment à la suite du contexte budgétaire. Il a fait l'objet de l'annulation de subvention régionale depuis 2025¹⁷.

Ceci nous amène à poser une double problématique

- Comment des projets culturels ancrés dans les réalités territoriales peuvent-ils devenir des leviers durables de cohésion sociale et de transition. Comment ces projets valorisent les savoir-faire locaux, accompagnent les publics fragiles et transforment des pratiques parfois dévalorisées en activités économiques structurantes, génératrices d'emplois et d'émancipation collective
- Dans quelle mesure la culture, lorsqu'elle s'inscrit dans un temps long de médiation et d'accompagnement, contribue à des dynamiques territoriales de transition économique et sociale avec des "portes d'entrée" adaptées aux publics.

Propositions prenant appui sur l'initiative locale

Structurer des parcours de transmission culturelle et professionnelle ancrés dans les savoir-faire locaux avec pour objectif de faire de la culture un levier de cohésion et de transition. Pérenniser les savoir-faire et les pratiques locales, en lien avec les besoins du territoire (métiers en tension, filières émergentes, réemploi).

Mettre en place des dispositifs de médiation culturelle territoriale au service de la transition et de l'émancipation collective, en créant des cadres de confiance favorisant l'engagement des habitants dans des dynamiques de transition.

¹⁶<https://www.aufoindelarue.com/acces-pour-tous/>

¹⁷<https://www.ouest-france.fr/festivals/au-foin-de-la-rue/au-foin-de-la-rue-perd-la-subvention-de-la-region-ledition-2025-maintenue-mais-lavenir-incertain-c6b0a1be-ac12-11ef-ac7f-1983a1aa62e8>

Communauté de communes de Saumur Val de Loire

Éléments de contexte

Regroupant 45 communes dont 6 pôles, et plus de 98 000 habitants, l'agglomération de Saumur Val de Loire présente des écarts socio-économiques marqués, dont découle une politique culturelle pensée comme un levier d'équité territoriale. La compétence culturelle relève principalement de l'agglomération, qui structure l'offre, tandis que la Ville de Saumur agit de manière complémentaire sur le patrimoine et l'animation. Cette configuration institutionnelle crée un écosystème culturel dense, articulant des équipements structurants, des lieux patrimoniaux majeurs comme l'Abbaye royale de Fontevraud, et des sites spécifiques comme l'Hippodrome de Verrie ou le Cadre Noir.

Ce qui ressort

Les échanges font émerger une démarche : comment dépasser l'approche sectorielle de la culture pour en faire un outil transversal, capable de créer des ponts entre sport, patrimoine, éducation, économie locale, tourisme et cohésion sociale.

La culture est ici envisagée comme un vecteur d'émancipation, mais aussi comme un moteur de développement du territoire, capable de fédérer des publics très différents : habitants des QPV, familles, retraités, touristes, scolaires, sportifs...

Dans une agglomération où le domaine équestre, le vin et l'Histoire constituent des marqueurs identitaires forts, les initiatives culturelles ont tout à gagner à s'appuyer sur le patrimoine local.



La complémentarité des dimensions sportive et culturelle renforce l'attractivité du territoire, favorise la participation citoyenne et soutient le développement d'une offre culturelle accessible et diversifiée. »

« L'enjeu est de susciter la curiosité, de permettre la découverte et d'encourager l'ouverture à des esthétiques variées. »

Propositions prenant appui sur l'initiative locale

En parallèle des activités du Cadre Noir, qui lui dépend de l'Etat via l'IFCE¹⁸, la SPL¹⁹ L'Équestre organise des compétitions internationales, le festival Art Cheval, des actions scolaires et de valorisation patrimoniale. « *Ces initiatives illustrent la dimension culturelle indissociable de la pratique sportive et du patrimoine équestre.* »

Le cheval apparaît comme un levier de rayonnement culturel, touristique et économique.

Sur le volet patrimonial, le Château-musée, la Direction de la citoyenneté et le label Ville d'art et d'histoire développent des actions mêlant médiation, archives, histoire locale, arts visuels, événements scientifiques et animations grand public. Anjou Vélo Vintage, événement organisé par la Ville de Saumur est un autre exemple d'initiative à la croisée des thématiques, tout comme les expositions régulièrement proposées par les caves et maisons de vin locales.

Notons également une démarche innovante, la contractualisation avec le Casino et le mécénat d'entreprises locales via les dispositifs CIMAQ²⁰ et MAQ²¹, qui permettent de sécuriser des programmations gratuites et de qualité, tout en soutenant les associations. La forme et le contenu de ces événements restent sous la responsabilité de la mairie.

Grâce à l'implication conjointe des élus locaux, des professionnels et des acteurs associatifs, la culture devient un outil à la fois de cohésion sociale, d'attractivité et de développement économique.



Une politique tarifaire différenciée a été mise en place afin de garantir l'accessibilité [...] concilier exigence artistique, soutenabilité économique et justice sociale. »

¹⁸ Institut Français du Cheval et de l'Équitation

¹⁹ Société Publique Locale

²⁰ Crédit d'Impôt pour Manifestations Artistiques de Qualité

²¹ Manifestations Artistiques de Qualité

Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Éléments de contexte

Le pays de Château-Gontier est un territoire de taille modeste mais doté d'une économie robuste, d'un tissu associatif dense et d'un niveau d'équipement culturel exceptionnel. Avec environ 30 000 habitants dans l'intercommunalité dont 17 000 à Château-Gontier, le territoire bénéficie d'un dynamisme économique reconnu. Cette vitalité conditionne directement la politique culturelle. Selon les élus, la culture est un levier d'attractivité pour le recrutement, notamment des cadres : *« C'est plus facile pour un chef d'entreprise de dire qu'il y a une Scène Nationale et un Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National, même si c'est une petite ville. »*.

À la fois Scène Nationale et Centre d'art contemporain, le Carré est un acteur structurant de la vie culturelle locale, et porte une part importante de cette offre. Citons également le rayonnement de certains événements majeurs, comme festival *V and B Fest'* et ses 150 000 festivaliers en 2024. La culture devient ainsi un argument de « marketing territorial », un synonyme de qualité de vie.

Le territoire est également marqué par une forte cohésion sociale, que les élus associent explicitement à la présence d'une offre culturelle et sportive abondante. *« On peut jouir d'une certaine tranquillité... on a des enfants qui grandissent bien, qui sont occupés et dans un bon cadre. »*.

Sur le plan institutionnel, la politique culturelle repose sur la Communauté de communes, qui porte l'essentiel des compétences, et la ville-centre. À cela s'ajoute un réseau d'acteurs associatifs et privés particulièrement actif, qui contribue à la diversité des propositions.

Le territoire revendique un engagement financier croissant, malgré la perte d'autonomie fiscale : *« On est un territoire qui ne lésine pas sur la dépense culturelle par habitant »*, avec un budget intercommunal passé de 2,2 M€ en 2022 à 2,6 M€ en 2025. Enfin, la culture s'inscrit dans une stratégie globale articulée autour de cinq axes : éducation artistique, spectacle vivant, lecture publique, patrimoine, arts visuels. Ce cadre, défini dans le projet culturel de territoire 2021-2027, structure l'action publique et garantit une cohésion d'ensemble.

Ce qui ressort

L'analyse du verbatim nous montre que le territoire a construit un modèle culturel accessible mais fragilisé par plusieurs facteurs. D'abord, la hausse des

coûts et la contraction des financements publics. « *On ne pourra pas faire mieux avec moins tout le temps* ». La perte de certains financements, l'inflation, l'explosion des coûts techniques d'une part, qui et des transports créent un « effet ciseau » qui menace directement l'accessibilité pour les publics. Certaines écoles notamment « *étaient en difficulté pour nous rejoindre alors que l'offre culturelle était là* ».

Autre facteur qu'on retrouve également sur d'autres territoires, la dépendance au bénévolat, dont le renouvellement devient critique. Le territoire reconnaît que son modèle repose sur une « *capillarité de bénévoles et de volontaires* ». Mais les acteurs associatifs alertent : « *Notre association vieillit... il faut aller chercher chez les plus jeunes.* » Dans un contexte de raréfaction des financements, le bénévolat devient un pilier indispensable mais fragile.

Ainsi, si l'accessibilité diminue, le risque entre autres est le décrochage de la culture par les jeunes. Si les acteurs locaux ont construit une culture proche, abordable voire gratuite, régulière, ce modèle est vulnérable. Le Carré rappelle que les jeunes représentent « *40 % de la fréquentation annuelle* » et que « *un jeune qui vit sur la communauté passe inmanquablement par le Carré* ».

Toute réduction de l'offre ou augmentation des coûts pourrait donc toucher en premier lieu les jeunes publics. Comment maintenir un accès large et équitable des jeunes à la culture dans ce contexte ?

Propositions prenant appui sur l'initiative locale

Face à cette problématique, le Pays de Château-Gontier déploie une stratégie cohérente, inventive et concrète. Tout d'abord, l'accessibilité tarifaire reste le pilier du modèle local, avec la gratuité de plusieurs festivals « *La Chalibaude : plus de 50 représentations gratuites* », « *Quel Cirque ! : spectacles gratuits tout l'été* », ainsi qu'une tarification scolaire très basse et un déploiement dans les communes rurales permettant de toucher tous les habitants sans contrainte de mobilité. « *Quand on va vers Saint-Denis-d'Anjou, vers Ampoigné... les salles sont petites, mais c'est complet.* »

Ensuite, le territoire fait de l'éducation artistique et culturelle un levier d'égalité des chances.

- En 2023, 6 350 élèves accueillis au Carré, et 4500 participants à des interventions pédagogiques : ateliers, rencontres, pratiques artistiques.
- Un partenariat entre le Carré et la DRAC permettant d'irriguer tout le département, grâce à un système de jumelage entre une structure

culturelle et un établissement d'enseignement primaire et secondaire.

- Interventions du dumiste * - artiste-pédagogue titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) - dans les écoles rurales :
« *Le dumiste se déplace dans les écoles, y compris les petits villages.* »

Les élus le rappellent : « *Il faut ouvrir les chakras dès le plus jeune âge.* »

Une initiative particulièrement innovante peut par ailleurs être soulignée : le Pass Citoyen, un outil d'éducation au bénévolat et d'engagement des jeunes, emblématique de la stratégie locale. Ainsi, en échange de 33 heures de bénévolat (festival, repas de village, etc.), la collectivité verse aux bénévoles de 16 à 18 ans une enveloppe fléchée vers le permis de conduire ou le BAFA à hauteur de 250€. L'objectif est faire découvrir l'expérience associative et l'offre culturelle à ce public. « La plupart du temps, le bilan c'est : "On ne savait pas que ça existait. La prochaine fois, on pourra revenir." » Ce dispositif répond directement à la fragilisation du bénévolat et crée un premier engagement culturel.

Le patrimoine est aussi une porte d'entrée pour les plus jeunes vers l'ouverture culturelle, via des événements gratuits pour les scolaires, comme l'accueil en 2025 du Musée Mobile du Centre Pompidou, ou les interventions patrimoniales dans les écoles. « On a cette volonté de faire découvrir le patrimoine aux scolaires, notamment aux primaires. ». Grâce à l'utilisation de lieux emblématiques (couvent des Ursulines, Saint-Fiacre) pour les spectacles scolaires, le patrimoine devient un espace partagé et valorisé.

Ainsi, à travers ces différents partis pris, mais aussi grâce à la mutualisation d'événements entre communes du territoire, la collaboration avec des acteurs privés (V and B Fest', Espace culturel Leclerc), au soutien à des lieux alternatifs (le gARage, Encre & Argile, ...) le Pays de Château-Gontier utilise la culture comme outil intergénérationnel et fédérateur. « Croiser nos publics, décloisonner nos pratiques... le bilan est ultra positif. ». Cette hybridation renforce l'offre et diversifie les portes d'entrée pour tous les publics et notamment les jeunes.

2.2. Des constats partagés

Les rencontres collectives organisées entre élus et porteurs de projets culturels sur différents territoires font émerger des constats largement partagés : un attachement fort à la culture comme levier de lien social, d'attractivité, de développement local et de construction des individus, mais également des difficultés persistantes liées à la complexité des dispositifs, à la fragilité des

modèles économiques et à l'adaptation des politiques publiques aux réalités locales.

À travers ces échanges, plusieurs priorités se dégagent, de manière commune à une grande partie voire à l'ensemble des territoires interrogés, notamment l'enjeu d'une gouvernance culturelle « de proximité », le rôle structurant de la contractualisation via un Projet Culturel de Territoire (PCT), l'importance de la co-construction entre acteurs locaux, et la nécessité de donner plus de lisibilité aux dispositifs existants.

La gouvernance culturelle locale, un enjeu central

La gouvernance culturelle locale apparaît comme un enjeu majeur. Les élus comme les porteurs de projets soulignent le besoin d'une organisation plus claire, plus transversale et mieux adaptée aux spécificités de chaque territoire.

Les réalités territoriales sont en effet multiples : territoires ruraux confrontés à l'éloignement et au manque d'équipements structurants, territoires périurbains en forte croissance démographique, centres urbains soumis à une forte pression foncière et à la diversification des publics. Ces contextes appellent des réponses différenciées :

- Une clarification des rôles entre les différents niveaux de collectivités,
- Une meilleure articulation entre culture, éducation, jeunesse, cohésion sociale, tourisme et aménagement,
- Une capacité à associer durablement les acteurs locaux aux orientations stratégiques

Plusieurs de nos échanges ont mis en lumière l'intérêt d'instances de dialogue pérennes permettant de dépasser les logiques descendantes au profit d'un pilotage partagé. La gouvernance culturelle ne peut plus être seulement administrative ; elle doit devenir un espace d'animation, de régulation et de vision collective.

Initiative départementale adoptée en Loire Atlantique et en Mayenne, le Projet Culturel de Territoire (PCT) semble être un outil particulièrement pertinent de ce point de vue pour structurer une politique culturelle cohérente, partagée et adaptée aux spécificités locales.

Démarche partenariale « Projet Culturel de Territoire » [PCT] - État d'avancement

Territoires actuellement accompagnés

0 10 20 km



Cartographie © novembre 2025
 Réalisation : Service Observation
 Fichier de carte : DD_Carte_PCT1
 Source des données : Département de Loire-Atlantique



Il permet :

- De formaliser une vision stratégique à moyen terme,
- De mettre en cohérence priorités politiques et dynamiques de terrain, voire de pouvoir sécuriser les partenariats financiers et de donner de la visibilité aux acteurs culturels.

Cependant, les échanges montrent que le PCT est encore parfois perçu comme un cadre administratif supplémentaire, plutôt que comme un outil de projets partagés. Pourtant, son efficacité repose sur sa capacité à être co-construit en amont avec les parties prenantes, et donner un cadre à la dynamique culturelle.

La contractualisation ne doit pas être un simple outil financier, mais un vrai levier de transformation des pratiques : clarification des objectifs, évaluation partagée, adaptation aux évolutions des usages culturels et aux transitions, et prise en compte des droits culturels des habitants.

À ce titre, le PCT peut devenir un véritable cadre de dialogue entre élus, services, associations, artistes et partenaires, à condition que les choix de direction artistique puissent conserver une certaine autonomie et ne soient pas contraints par des orientations institutionnelles ou politiques locales.

L'intercommunalité comme échelle privilégiée

Au fil de ces auditions, l'intercommunalité apparaît comme une échelle pertinente pour structurer les politiques culturelles, en particulier dans les territoires ruraux ou étendus. Les EPCI disposent de moyens plus importants que les communes isolées, d'une capacité d'ingénierie accrue et d'une légitimité renforcée pour dialoguer avec la Région, la DRAC ou le Département.



Cette montée en puissance s'appuie sur une réalité territoriale : les bassins de vie dépassent largement les frontières communales, et les habitants circulent pour travailler, se soigner, se former... ou accéder à la culture. L'intercommunalité permet ainsi de penser la culture à l'échelle d'un territoire vécu, en favorisant la mutualisation des équipements, la circulation des œuvres et des artistes, ou encore la prise en charge des mobilités culturelles, enjeu majeur dans les zones rurales.

Pour autant, cette dynamique ne peut se construire qu'en respectant et en articulant les politiques culturelles communales historiques, souvent fondées sur des décennies d'engagement, et de relations de confiance avec les acteurs locaux. L'enjeu n'est donc pas de substituer une politique intercommunale à celle des communes, mais de créer une complémentarité intelligente. L'intercommunalité apporte alors ce que l'échelle communale ne peut plus forcément assumer seule comme l'ingénierie, la coordination, la cohérence et l'équité territoriales, le soutien aux projets structurants et aux initiatives locales...

Dans cette perspective, le SCOT²² pourrait intégrer davantage la dimension culturelle, notamment en matière d'implantation d'équipements, d'accessibilité, de maillage territorial et de cohésion sociale. En inscrivant la culture dans la planification territoriale, les EPCI pourraient consolider une vision à long terme, réduire les inégalités d'accès et affirmer la culture comme un levier d'aménagement du territoire à part entière.

Au croisement de ces enjeux, une idée forte s'impose : la nécessité de passer d'une logique de juxtaposition des acteurs à une véritable culture de la coopération. Cela suppose de dépasser les clivages ou relations hiérarchiques entre institutions et monde associatif, entre porteurs de projets et financeurs, entre territoires urbains et ruraux.

La coopération n'est pas seulement un objectif, c'est une méthode. Elle implique

²² Schéma de cohérence territoriale, l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique, notamment intercommunale

du temps, de la confiance, de la reconnaissance mutuelle et des cadres souples. Les rencontres montrent que, lorsque ces conditions sont réunies, les projets gagnent en pertinence, en ancrage territorial et en impact social.

La méconnaissance et la complexité des dispositifs

Un constat revient de manière récurrente : la complexité et la méconnaissance des dispositifs de soutien constituent un obstacle majeur, en particulier pour les petites structures et les territoires éloignés des centres de décision.

Nombre d'acteurs témoignent de difficultés à identifier les bons interlocuteurs, à comprendre les critères d'éligibilité, ou à monter des dossiers souvent chronophages.

A cela s'ajoute la suppression ou l'instabilité de nombreux dispositifs : soutien aux festivals, aux radios associatives ...

Cette situation produit plusieurs effets :

- Un accès inégal aux financements,
- Une autocensure de certains porteurs de projets,
- Une dépendance accrue à l'ingénierie externe,
- Une perte d'énergie au détriment du cœur de l'action culturelle,
- Une impossibilité pour les dispositifs existants à compenser ceux qui ont été supprimés.

Il y a donc nécessité de renforcer les missions d'ingénierie culturelle de proximité et d'améliorer les dispositifs via des guichets uniques ou des référents territoriaux ainsi que de mutualiser les compétences entre structures. La simplification et la pédagogie semblent nécessaires à une meilleure efficacité des différents dispositifs.

La lecture publique²³ comme outil fondamental

« Avec plus de 1 000 établissements de lecture publique [en Pays de la Loire], les bibliothèques, médiathèques et autres points de lecture représentent sept établissements culturels sur dix. 80 % d'entre eux se situent en zone peu

²³ La lecture publique désigne l'ensemble des dispositifs, infrastructures et services mis en place pour garantir l'accès aux ressources documentaires et culturelles à tous les citoyens. Elle repose principalement sur les bibliothèques publiques, mais englobe également les médiathèques, les centres de documentation et les initiatives numériques favorisant la diffusion du savoir. <https://www.archimag.com/tags/lecture-publique#:~:text=D%C3%A9finition%20La%20lecture%20publique%20d%C3%A9signe,culturelles%20C3%A0%20tous%20les%20citoyens.>

dense. »²⁴

Au fil des auditions la lecture publique apparaît comme l'un des socles les plus solides des politiques culturelles locales, en particulier dans les territoires ruraux ou populaires. Les bibliothèques et médiathèques constituent souvent le premier équipement culturel accessible, parfois le seul, et jouent un rôle qui dépasse largement le prêt de documents. Elles forment un maillage territorial essentiel, soutenu par des réseaux intercommunaux de plus en plus structurés : logiciels mutualisés, navettes, animations, etc.

La lecture publique est également un vecteur de lien social, un espace de proximité où se croisent divers publics et où se déploient des actions de médiation, d'éducation artistique, culturelle, numérique, ou encore des initiatives innovantes comme les grainothèques (Maine-Saosnois) ou la bibliothèque éphémère de plage (La Faute sur mer – Sud Vendée Littoral).

Toutefois, ce pilier repose sur un équilibre fragile, avec un fonctionnement souvent dépendant du bénévolat, notamment en milieu rural, et des difficultés à toucher certains publics (adolescents, jeunes adultes, personnes âgées isolées). Dans plusieurs territoires, des bibliobus ou autres dispositifs mobiles viennent palier les problèmes de mobilité.

Malgré ces défis, la lecture publique demeure un levier stratégique d'égalité culturelle, un outil d'émancipation et de cohésion, et un marqueur fort de l'engagement des collectivités en faveur d'une culture de proximité, accessible et partagée.

Les scolaires au cœur des politiques culturelles

Dans de nombreux territoires, les politiques culturelles sont aujourd'hui interrogées à l'aune de leurs impacts sociaux, éducatifs et citoyens. Les rencontres menées avec des élus locaux et des porteurs de projets culturels font émerger des préoccupations communes : comment toucher des publics éloignés de l'offre culturelle, comment faire de la culture un levier d'intégration et de cohésion sociale, et comment agir dès l'enfance pour construire une relation durable à la culture.

Les enfants représentent à la fois les citoyens de demain et un public à part entière, porteur de droits culturels spécifiques. Investir dans des politiques culturelles dédiées aux enfants, c'est non seulement favoriser leur épanouissement individuel, mais aussi contribuer à la construction de citoyens éclairés, capables de compréhension de l'autre, d'esprit critique et de

²⁴ <https://atlasculture.fr/fiches-regions/17>

participation à la vie collective. Dans cette perspective, la culture devient un outil structurant des projets de territoire, dédiée à construire une « *culture de la culture* ».

Les premières expériences culturelles jouent un rôle déterminant dans la construction de l'appétence culturelle. L'enfance est un moment privilégié pour découvrir des pratiques artistiques, des lieux culturels et des formes d'expression variées. Ces expériences fondatrices conditionnent souvent le rapport futur à la culture et à l'autre : curiosité, confiance, sentiment de légitimité ou, au contraire, distance et autocensure.

Les actions culturelles de proximité menées en direction des enfants ont également un effet démultiplicateur. Elles touchent indirectement les familles, favorisent les échanges intergénérationnels et contribuent à tisser des liens entre habitants. Une sortie culturelle, un spectacle, un atelier artistique ou artisanal peuvent devenir des moments partagés, porteurs de sens et de mémoire collective.

Développer des politiques culturelles dédiées aux enfants, c'est reconnaître que l'accès à la culture ne va pas de soi et qu'il doit être accompagné. Il ne s'agit pas seulement de proposer des activités culturelles jeune public, mais de penser des parcours cohérents, progressifs et adaptés aux différents âges, en lien avec les acteurs éducatifs, sociaux et associatifs du territoire.

Ainsi, de la maternelle au lycée, l'école au sens large est souvent la première porte d'entrée vers la culture. Pendant scolaire des établissements de lecture publique, les BCD (bibliothèques centres documentaires) dans le premier degré et les CDI (centres de documentation et d'information) ouvrent les enfants à la lecture et à d'autres médias culturels. Les enseignements artistiques (arts plastiques et musique au collège, options artistiques au lycée) et plus généralement tous les enseignements jouent un rôle dans le développement d'une culture scientifique, littéraire, artistique, etc. des enfants.

Cela peut passer notamment par des projets d'éducation artistique et culturelle. Celle-ci a pour objectifs de permettre à tous les élèves de « *se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire* », de « *développer et renforcer leur pratique artistique* » et de « *permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels* »²⁵.

Au sujet du parcours d'éducation artistique et culturelle, le code de l'éducation précise notamment « *Ce parcours est mis en œuvre localement ; des acteurs du monde culturel et artistique et du monde associatif peuvent y être associés [...]* ».

²⁵ Page « Enseignements Artistiques – Éducation artistique et culturelle » de l'académie de Nantes³

»²⁶. Ainsi, ces projets ont vocation à s’ancrer pleinement dans les territoires, par des partenariats entre les établissements scolaires et les structures culturelles, entre les enseignants et les artistes. Les enseignants jouent donc un rôle de médiateurs dans les politiques culturelles des territoires à destination des scolaires. En outre, au sein de chaque établissement du second degré, les référents culture – au nombre de 411 dans l’académie de Nantes – jouent un rôle central dans le développement de l’éducation artistique et culturelle.

Dans l’académie de Nantes, – dont le périmètre correspond à la région Pays-de-la-Loire – les enseignants peuvent s’appuyer sur la Délégation Régionale Académique à l’Éducation Artistique et Culturelle (DRAEAC). Celle-ci propose plusieurs dispositifs qui permettent d’ancrer les projets culturels à destination des scolaires dans les territoires, notamment les ateliers artistiques et le dispositif « Une création, un territoire » qui impulse la mise en œuvre de projets portés par les principes de coopération et de mutualisation et offre aux élèves et aux équipes pédagogiques la possibilité de collaborer avec des acteurs culturels locaux. *« Les projets d’Une création, un territoire s’inscrivent dans une dynamique pluridisciplinaire et transversale, impliquant les équipes éducatives et des partenaires tels que des artistes ou des structures culturelles de proximité. Ils visent à permettre aux élèves de prendre part à la construction d’une démarche artistique. »*

Au-delà de la dimension artistique, ces politiques participent à la construction de la citoyenneté et l’atténuation des inégalités sociales. En découvrant des œuvres, des expériences collectives, en exprimant un point de vue ou une émotion, l’enfant apprend à écouter l’autre, à respecter des règles communes, à reconnaître la diversité des regards. La culture devient alors un espace d’apprentissage du vivre-ensemble.

Des territoires inclusifs face aux inégalités d’accès à la culture

La cohésion sociale passe également par la lutte contre les inégalités d’accès à la culture. Les disparités territoriales, sociales ou économiques pèsent fortement sur les pratiques culturelles. Certains citoyens vivent dans des environnements riches en propositions culturelles, tandis que d’autres en sont largement éloignés, tant géographiquement que socialement.

Les politiques culturelles territoriales ont un rôle essentiel à jouer pour corriger ces déséquilibres. La gratuité ou la tarification adaptée, le soutien aux initiatives locales, la présence d’artistes en résidence ou le développement de médiations

²⁶ Partie législative, article L 121-6

spécifiques sont autant de leviers pour garantir un accès plus équitable à la culture.

Les territoires de ce point de vue sont une bonne échelle de référence car ils sont marqués par une diversité de cultures, de pratiques et de valeurs.

Reconnaître cette pluralité est un enjeu central des politiques culturelles contemporaines. Il ne s'agit pas seulement de diffuser une culture institutionnelle ou patrimoniale, mais de valoriser les expressions locales, les pratiques émergentes et les cultures dans leur diversité.

Cette reconnaissance permet à chacun de se sentir légitime, de voir sa culture d'origine respectée et prise en compte, tout en découvrant d'autres univers culturels. Cette double dynamique – reconnaissance de soi et ouverture à l'autre – est au cœur des processus d'intégration.

En valorisant la diversité culturelle, les projets artistiques et culturels peuvent contribuer à déconstruire les stéréotypes et les préjugés. Les œuvres, les récits et les pratiques artistiques offrent des points de vue multiples sur le monde et permettent d'aborder des questions sensibles de manière symbolique.

En ce sens, la culture contribue à construire des territoires inclusifs, où chacun peut se sentir accueilli et légitime.

Le(s) public(s) comme moteur de vitalité culturelle

Un autre enseignement majeur des auditions réside dans la place accordée au public, non plus seulement comme spectateur ou consommateur de culture, mais comme acteur à part entière. L'engagement des habitants est perçu comme un moteur essentiel de la vitalité culturelle des territoires.

Cette implication peut prendre des formes multiples : participation à des ateliers de pratique artistique, co-construction de projets, implication bénévole dans l'organisation d'événements, ou encore mobilisation citoyenne autour de la défense et de la valorisation d'un lieu.

Ces démarches participatives favorisent l'appropriation des projets culturels et renforcent leur impact social.

Lorsque la culture investit l'espace public, elle touche des publics qui ne fréquentent pas nécessairement les équipements culturels traditionnels. Ainsi, la rue, la place du village, les pieds de bâtiments, le marché ou le stade deviennent des lieux de rencontre culturelle, où la curiosité et l'expérience partagée priment sur les codes institutionnels. Cette proximité doit favoriser une

relation plus horizontale entre artistes, médiateurs et habitants, et contribue à réduire les freins symboliques à l'accès à la culture

Changer le lien au territoire

La volonté d'aller vers les publics contribue également à transformer l'image de certains territoires, en révélant leur créativité et leur vitalité.

Les projets culturels participent à la construction d'un récit territorial. En valorisant les initiatives locales, les talents du territoire et les habitants eux-mêmes, la culture peut renforcer l'attachement au lieu de vie. Vivre dans un territoire qui valorise sa culture et sa diversité, c'est développer une image positive de soi et de son environnement, condition essentielle à l'engagement citoyen.

Une vision objective du territoire est également source d'enrichissement culturel : une partie du patrimoine des Pays de la Loire est lié à des faits historiques comme le commerce triangulaire, la Seconde Guerre mondiale ou encore les guerres de Vendée. La transmission de cette culture et la valorisation de ces lieux relèvent du devoir de mémoire, et participent à une compréhension du territoire indispensable pour appréhender les enjeux actuels et nourrir notre citoyenneté.

La culture est un investissement durable pour les territoires. Loin d'être un domaine isolé, elle se révèle ainsi un levier transversal des politiques publiques locales. Les échanges avec les élus et les porteurs de projets montrent que, lorsqu'elle est pensée de manière partenariale et ancrée dans les réalités locales, elle peut profondément transformer les dynamiques territoriales et le regard porté sur les publics comme sur les territoires eux-mêmes.

La culture au service de l'attractivité économique et territoriale

En Pays de la Loire, le secteur culturel représente environ 26 000 emplois²⁷, un volume significatif même s'il ne pèse qu'une part modeste de l'emploi régional. Ces métiers sont souvent spécialisés et dépendants de formations dédiées. La vie associative et le bénévolat jouent un rôle déterminant dans cette dynamique, en complétant l'action des institutions et des professionnels.

²⁷ <https://atlasculture.fr/fiches-regions/17>

	Pays de la Loire		France Entière	
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)
Ensemble de la population active	1 532 516	5,8	26 486 369	100
Ensemble des professions culturelles	26 362	1,7	609 647	2,3
Architectes	2 754	10	60 679	10
Professeurs d'art	2 652	10	50 776	8
Professions des arts visuels et métiers d'art	9 321	35	186 347	31
Professions des spectacles	7 774	29	201 790	33
Professions du patrimoine	1 097	4	26 396	4
Professions littéraires	2 764	10	83 659	14

Source : Insee, Recensement de la population, 2017 / Deps-doc, ministère de la Culture, 2021

La culture agit comme un puissant vecteur d'image pour les territoires. La valorisation du patrimoine, associée à une programmation culturelle originale, génère des retombées économiques directes (tourisme, restauration, hébergement) et indirectes, en renforçant l'attractivité résidentielle et la qualité de vie. Les festivals, événements et parcours artistiques contribuent à inscrire le territoire dans des réseaux plus larges et à accroître sa visibilité.

Toutefois, cette dimension économique n'a de sens que si elle s'appuie sur un ancrage local fort. Les projets les plus pertinents sont ceux qui évitent une logique purement événementielle ou marketing, et qui s'inscrivent dans une stratégie de développement durable, respectueuse des ressources locales et des habitants. La culture devient alors un véritable facteur de différenciation, fondé sur l'identité singulière du territoire, rejoignant la notion d'habitabilité développée par Olivier Bouba-Olga²⁸.

Le bénévolat, pilier essentiel (mais menacé) de la culture

Le paysage culturel des Pays de la Loire repose également sur l'engagement bénévole, véritable moteur de la vie associative régionale. Le tissu culturel

²⁸ <https://www.cpat.fr/wp-content/uploads/2024/05/par-olivier-bouba-olga.pdf?is=pdf>

bénéficie d'un soutien humain important, indispensable au fonctionnement des festivals, bibliothèques, compagnies artistiques, structures patrimoniales ou encore initiatives d'éducation populaire. Cette dynamique s'inscrit dans un écosystème associatif dense²⁹ qui irrigue l'ensemble du territoire, des centres urbains aux villages les plus isolés. Au-delà de la contribution opérationnelle, le bénévolat renforce le lien social et soutient l'innovation locale, faisant de l'engagement citoyen un levier stratégique pour la vitalité culturelle régionale. Mais ce modèle repose sur un équilibre fragile.

« Le tissu associatif joue un rôle essentiel... Cependant, la forte dépendance aux bénévoles peut devenir fragile à long terme. »

Les conditions, qu'elles soient matérielles, mentales et physiques se dégradent. Les différentes mesures de suppression ou diminution de moyens font peser sur les bénévoles de nouvelles charges liées à la pérennité de leurs associations, notamment face au recul des postes salariés. Les études soulignent également un vieillissement des volontaires, avec une surreprésentation des plus de 60 ans notamment dans les secteurs culturels, ainsi qu'une érosion de l'engagement régulier au profit de formes plus ponctuelles.

« Le bénévolat a des limites. D'où l'importance aussi que des professionnels puissent être en appui des bénévoles pour pouvoir poursuivre les actions qui sont entreprises. »

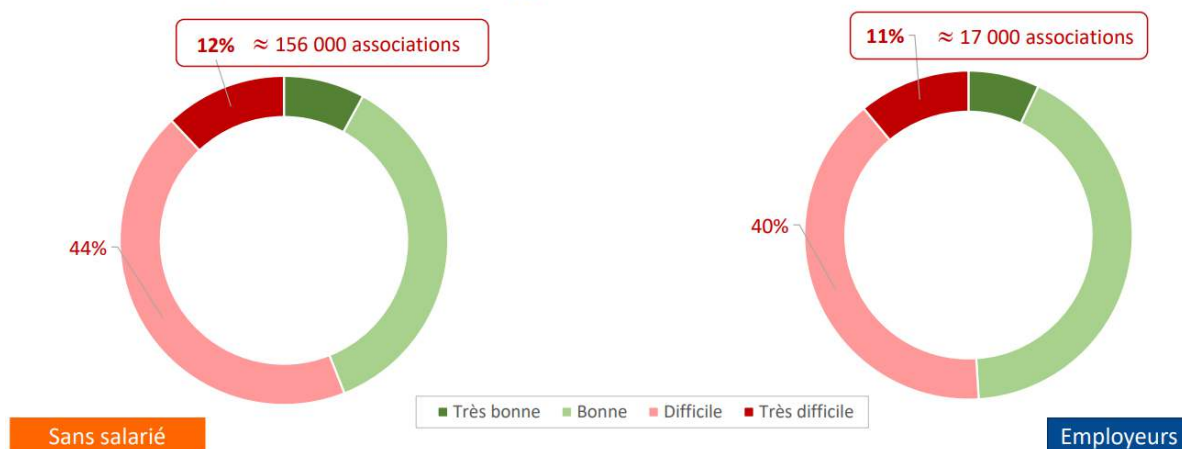
Ces facteurs cumulés menacent la continuité du monde associatif tel que nous le connaissons. Et si, malgré le contexte budgétaire, les associations s'organisent pour tenter de soutenir une structure générale actuellement « dégradée », il convient de s'interroger sur la capacité des bénévoles à maintenir cet engagement dans la durée. L'impact de l'affaiblissement du maillage associatif territorial tend à accentuer la fracture dans les dynamiques de cohésion sociale.

« On a une baisse du bénévolat, on a une baisse de l'implication des gens. »

Cette évolution interroge la capacité des structures à renouveler leurs forces vives, à fidéliser de nouveaux profils et à sécuriser un modèle qui demeure vulnérable aux transformations sociétales. Dès lors, la reconnaissance des bénévoles représenterait déjà un pas vers ces derniers, dans une volonté de dialoguer pour repenser le futur.

²⁹ Près de 80 000 associations ligériennes recensées, tous domaines d'activités confondus, <https://lemouvementassociatif-pdl.org/ressources/chiffre-de-la-vie-associative/>

Depuis le début 2025, comment jugez-vous la situation du bénévolat dans votre association ?



Lecture : 12% des responsables d'associations sans salarié estiment la situation du bénévolat très difficile. En projection, cela représente environ 156 000 associations. C'est 11% des employeurs, soit 17 000 associations.

Une fragilité financière globale

La question du soutien, notamment financier de la Région et du Département, revient de manière récurrente sur l'ensemble des plateaux.

A cet effet, il est important de rappeler qu'en matière culturelle, les compétences sont souvent partagées entre l'État et les collectivités territoriales, chaque acteur intervenant selon son rôle : l'État définit les grandes orientations et assure la régulation, tandis que les régions, départements et communes choisissent de mettre en œuvre des politiques adaptées aux besoins locaux. Cette articulation suppose une coordination étroite et un partage de responsabilités pour garantir la continuité et la cohérence de l'offre culturelle sur le territoire.

Le désengagement budgétaire d'une collectivité peut avoir des effets directs sur l'ensemble du système : la diminution des financements régionaux ou départementaux fragilise les structures culturelles locales, obligeant parfois les communes à compenser ou à réduire leurs projets. Dans certains cas, cela peut renvoyer la charge à l'État, qui doit intervenir pour maintenir l'accès à la culture. Cela peut ainsi générer des déséquilibres entre territoires selon leurs capacités financières. C'est ce que nous avons constaté sur les territoires avec le désengagement de plusieurs collectivités et les effets induits qui fragilisent les opérateurs sur place dans la dynamique de leurs projets.

Dans un contexte budgétaire contraint, les acteurs culturels font souvent face à une diminution des soutiens à l'ensemble du secteur, avec un effet de cascade.

Ainsi, la culture illustre bien la dimension interconnectée et solidaire des compétences territoriales, où l'efficacité des politiques dépend de l'autonomie de chaque collectivité. Elle repose également sur la capacité des acteurs à garantir la stabilité et la cohérence des financements, c'est-à-dire une véritable concertation et coordination entre les structures.

Le tourisme comme levier de la culture

Le lien entre culture et tourisme repose sur une interdépendance forte, largement reconnue par les élus en charge des politiques culturelles et les acteurs du territoire. Pour se développer, le tourisme a besoin d'attractivité, et la culture en constitue l'un des leviers majeurs. Il permet la visibilité et la valorisation du territoire en faisant connaître des lieux, des événements ou des savoir-faire à un public plus large que le local.

Le tourisme participe à soutenir les activités des acteurs culturels, à défendre le patrimoine local et à s'adapter à des visiteurs en quête de découverte et d'enrichissement. Il peut agir comme un moteur de valorisation pour la politique culturelle en encourageant de nouvelles formes d'expériences, et en mettant en lumière des patrimoines parfois méconnus.

Si la programmation s'adresse avant tout aux habitants, le tourisme n'en demeure pas moins essentiel en tant que source de financement du territoire, et suppose donc le développement d'une offre prenant en considération les attentes touristiques. Toutefois, ces retombées économiques doivent avant tout permettre de soutenir et de structurer une offre culturelle à l'année pour les habitants, contribuant ainsi à la vitalité locale. Les synergies entre tourisme et culture participent pleinement à l'attractivité et à l'économie des territoires.

Il y a donc une interaction étroite entre ces deux secteurs, qui se nourrissent et s'enrichissent l'un et l'autre.

3. Enjeux et Perspectives

3.1. Enjeux culturels des territoires

L'accès à la culture

Les enseignements de ces rencontres révèlent que l'accès à la culture demeure un enjeu majeur et transversal. Bien que notre région propose des offres culturelles nombreuses et diversifiées, les acteurs locaux revendiquent des conditions qui permettent une meilleure accessibilité de la culture, entendue au sens large.

L'accès ne se résume pas à la question géographique, matérielle ou tarifaire, il renvoie à la capacité de chacun à se sentir légitime, accueilli et reconnu dans les espaces culturels. Cette question est intimement liée aux enjeux de cohésion sociale, d'intégration, d'épanouissement individuel et collectif.

Dans de nombreux territoires, la culture représente un espace de rencontre entre les publics, un moyen d'expression pour ceux qui n'en disposent pas dans leur quotidien. Elle joue un rôle essentiel dans la construction du vivre-ensemble.

Les acteurs associatifs, fortement mobilisés dans l'ensemble des territoires rencontrés, constituent à ce titre un pilier fondamental. Leur présence au plus près des habitants, leur ancrage dans les réalités locales et leur agilité dans la mise en œuvre de projets en font des partenaires incontournables des politiques culturelles. Le tissu associatif est non seulement un vecteur de diffusion culturelle, mais aussi un espace d'expérimentation sociale, citoyenne et artistique. La relation entre culture et vie associative apparaît ainsi comme un ressort essentiel du dynamisme territorial, permettant l'émergence de projets participatifs, intergénérationnels et inclusifs.

Culture et attractivité du territoire

La culture, souvent perçue comme un domaine immatériel, contribue pourtant de manière tangible au développement local. Elle participe à l'image du territoire, à son identité, à sa capacité d'attirer habitants, touristes, travailleurs et entreprises. Les projets culturels sont au cœur de stratégies de revitalisation, notamment dans les zones rurales ou les centres-villes en difficulté, en créant des lieux de vie, en stimulant l'économie locale et en renforçant l'appropriation du territoire par ses habitants.

Les acteurs rencontrés soulignent également l'importance d'une approche décloisonnée des politiques publiques. La culture gagne à se penser en lien étroit avec le sport, la santé, le social ou encore l'éducation. De nombreux projets démontrent déjà la puissance de ces croisements : ateliers artistiques contribuant à la santé mentale, parcours culturels intégrés aux politiques sportives, actions socio-culturelles favorisant l'inclusion ou la prévention. Cette transversalité ouvre des perspectives nouvelles et permet de répondre à des besoins territoriaux complexes à travers des démarches sensibles, créatives et humanisantes.

La médiation culturelle comme enjeu commun

Le rôle des médiateurs culturels apparaît comme un enjeu commun à tous les territoires. Cette médiation constitue un levier central pour rendre la culture accessible à tous les publics, en particulier ceux qui en sont éloignés. Qu'elle prenne la forme d'actions itinérantes, de dispositifs participatifs, d'initiatives « *hors les murs* », de projets éducatifs ou de formations dédiées, la médiation est la condition première de l'inclusion culturelle. Elle exige une montée en compétence des acteurs, une coordination renforcée et une attention soutenue aux besoins spécifiques des habitants.

L'emploi culturel comme une nécessité

Un point de tension majeur en politique publique est de veiller à ce que la baisse des dotations aux petites communes ne soit pas compensée par un appel excessif au bénévolat pour des missions qui relèvent normalement de l'emploi culturel.

Sans négliger le rôle essentiel de la mobilisation bénévole, indispensable au dynamisme de nombreuses initiatives culturelles, il apparaît primordial de maintenir, voire de renforcer, l'emploi culturel au niveau local. Le discours politique se concentre encore largement sur les publics et les enjeux d'accès à la culture, mais interroge plus rarement les conditions de survie de la création et des créateurs, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux.

Pourtant, ces derniers constituent un maillon indispensable à la programmation, à la diffusion et à l'animation de la vie culturelle des territoires. Les professionnels du secteur, qu'ils relèvent de la création ou de la diffusion, sont aujourd'hui confrontés aux répercussions des coupes budgétaires, qui fragilisent leurs capacités d'action et limitent les perspectives de développement culturel. Dans le même temps, de nombreux territoires s'inquiètent de la pérennité de

leurs politiques culturelles lorsque les arbitrages financiers empêchent le maintien des postes nécessaires à leur mise en œuvre.

De multiples initiatives locales, coopérations et projets collectifs participant pleinement au projet de territoire existent déjà et méritent d'être davantage reconnus, soutenus et encouragés. Cela suppose un travail concerté entre les associations locales, les collectivités et l'ensemble des financeurs potentiels, dans une logique attentive aux spécificités de chaque territoire. Soutenir cette diversité de propositions portées par les acteurs locaux revient aussi à reconnaître les ressources culturelles existantes et à défendre une vision émancipatrice de la culture, considérant les citoyens non comme de simples bénéficiaires, mais comme des individus dotés de culture(s), de ressources et d'une réelle capacité d'agir.

En ce sens, il est important de faire progresser les capacités d'action des collectivités par une meilleure interaction avec les acteurs, et notamment à travers des démarches collectives (réseaux, méthodologie locale...), des actions d'inter-connaissance et de formation.

La co-construction, une condition de réussite

Les associations culturelles occupent une place essentielle dans la vitalité des territoires. Elles sont souvent à l'initiative des innovations artistiques et des actions de médiation. Elles jouent aussi un rôle crucial dans la création artistique. Pourtant, nos rencontres montrent que leur rôle reste parfois trop peu intégré dans les processus de décision.

La co-construction ne peut se réduire à de simples consultations. Elle implique :

- Une reconnaissance du rôle de partenaire stratégique des associations,
- Une association dès la phase de diagnostic,
- Une capacité à partager les contraintes logistiques, budgétaires et réglementaires,
- Un dialogue régulier sur les orientations et les priorités.

Au-delà de cette reconnaissance, elles ont besoin d'être sécurisées financièrement.

De nombreux porteurs de projets ont exprimé sur nos plateaux un sentiment d'instabilité de ce point de vue et encore davantage aujourd'hui. Cela freine l'inscription dans le temps long et l'expérimentation, et met souvent un terme à des projets prometteurs.

Il est donc indispensable de mettre en place des collaborations telles que de la mutualisation d'équipements et de ressources, mais aussi un dialogue.

La co-construction doit aussi se traduire par des formes de sécurisation des parcours, notamment à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs, favorisant la stabilité, le maintien des emplois et la professionnalisation.

L'accessibilité : enjeu transversal (mobilité, tarifications, légitimité)

L'accessibilité culturelle est un enjeu transversal qui dépend autant de la mobilité que de la prise en compte des difficultés personnelles (handicap, illettrisme, maîtrise du français.), de la sécurité pour chacun et chacune, de la tarification et du sentiment de légitimité des publics à participer.

Se déplacer, pouvoir payer et se sentir à sa place sont autant de conditions pour accéder à la culture. Garantir cette accessibilité nécessite donc une approche globale qui combine transports, tarifs adaptés et médiation culturelle pour permettre à tous de s'approprier l'offre culturelle.

A ce titre, les mobilités et l'organisation des transports, notamment scolaires, représente un enjeu notamment dans les territoires éclatés géographiquement, pour pallier la centralisation des équipements structurants. La normalisation d'un système de covoiturage culturel, comme cela se fait notamment dans le domaine du sport, la mise en place de navettes et de bibliobus, apparaissent comme autant de solutions pour toucher les communes les plus isolées.

Enfin la culture doit prendre toute sa place dans l'espace public, par le biais par exemple de l'itinérance, des initiatives « hors les murs » et des tiers-lieux.

L'accès à la culture demeure étroitement lié aux conditions de mobilité, en particulier dans les territoires éloignés des grands pôles urbains. La capacité à se déplacer conditionne directement la fréquentation des équipements culturels, l'accès aux spectacles vivants, aux musées, aux festivals ou encore aux pratiques artistiques. Cet enjeu apparaît d'autant plus important qu'au niveau national, 41 % des Français déclarent avoir déjà renoncé à une sortie culturelle pour des raisons de mobilité³⁰. Dans ce contexte, la stratégie régionale des mobilités adoptée en 2021 constitue un levier important pour améliorer l'accès aux offres culturelles à travers le développement des trains régionaux, des cars interurbains et du transport à la demande.³¹

30 https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/etude_mobilites_CESER_web.pdf

31 <https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2021-05/dtm-2021-strategie-mobilites.pdf>

Dans cette logique, certaines initiatives régionales contribuent déjà à rapprocher les habitants des grands événements culturels. La mise en place des billets « *Live* » à 5 euros sur le réseau TER permet ainsi de faciliter l'accès à une vingtaine d'événements culturels majeurs organisés sur le territoire ligérien et breton. Si ce dispositif ne concerne aujourd'hui qu'une partie limitée de l'offre culturelle régionale, il constitue néanmoins une initiative encourageante en faveur d'un accès plus équitable à la culture et illustre le rôle que les politiques de mobilité peuvent jouer dans la réduction des inégalités territoriales d'accès aux pratiques culturelles.

"Prendre le car, ce n'est pas seulement pour le travail mais aussi pour les temps récréatifs, pour la culture. [...] Sans cars, on peut empêcher des citoyens d'aller au théâtre, au musée, à la patinoire, etc."

Le rôle indispensable de la médiation

Enfin, l'ensemble de ces enjeux converge vers un élément clé : la médiation culturelle. Celle-ci apparaît comme une condition indispensable pour rendre la culture accessible, compréhensible et appropriable par tous les publics.

La médiation ne se limite pas à l'accompagnement des œuvres ; elle englobe un ensemble de pratiques visant à créer des ponts entre les projets culturels, les lieux et les habitants. Elle suppose une connaissance fine des territoires, de leurs publics et de leurs usages. Les médiateurs, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, jouent un rôle d'interface essentiel, capable d'adapter les formes de transmission et de dialogue.

Dans l'espace public, la médiation prend souvent des formes innovantes : parcours commentés, interventions artistiques participatives, ateliers hors les murs, dispositifs numériques ou récits partagés. Ces approches favorisent une relation plus inclusive à la culture et participent à la reconnaissance de la diversité des publics et des pratiques.

L'étude met en lumière une conception de la culture profondément territorialisée, fondée sur la valorisation des ressources locales, l'engagement des habitants et la transversalité des actions.

Les lieux patrimoniaux, y compris les plus insolites, et l'espace public apparaissent comme des supports privilégiés pour inventer de nouvelles formes de médiation et de participation.

En s'appuyant sur les compétences locales et le tissu associatif, en faisant du public un acteur central, et en articulant la culture avec les enjeux économiques, sociaux et citoyens, les territoires dessinent des politiques culturelles porteuses

de sens et d'avenir. La médiation, enfin, constitue le fil conducteur de ces dynamiques, garantissant l'accessibilité, l'inclusion et la durabilité des projets culturels territoriaux.

Financement et ingénierie

Les verbatims révèlent un paysage culturel profondément fragilisé par l'évolution des financements publics et par la complexité des dispositifs d'aide. Dans l'ensemble des territoires, la baisse ou le recentrage des financements régionaux est vécue comme un choc, particulièrement pour les festivals et le milieu associatif dans sa globalité, qui perdent des soutiens essentiels sans pouvoir être compensés par les collectivités locales.

Les communes et intercommunalités, déjà confrontées à des budgets contraints, ne peuvent absorber seules ces désengagements, d'autant que les dispositifs nationaux ou départementaux reposent largement sur des appels à projets. Cette logique, omniprésente dans les témoignages, génère une charge administrative lourde, chronophage, et souvent disproportionnée pour les petites structures ou les communes rurales dépourvues d'ingénierie interne. Les acteurs culturels parlent d'un « épuisement » face à la multiplication des plateformes, des critères et des calendriers, au point que certains estiment passer « 40 % de leur temps à monter des dossiers » plutôt qu'à agir sur le terrain.

Le mécénat, souvent présenté comme une alternative possible, se révèle très inégal selon les territoires, et limité dans les territoires ruraux où le tissu économique est restreint ou basé sur des TPE et PME qui ne peuvent pas toujours soutenir ce type de projets. La recherche de mécénat implique aussi de consacrer du temps et des compétences à la rencontre de partenaires qui sont parfois déjà sollicités par d'autres acteurs associatifs comme des structures sportives ou de solidarité.

Cette fragilité financière met en péril la continuité des projets, décourage les bénévoles, détruit des emplois locaux et accentue les inégalités territoriales. Elle souligne la nécessité d'un soutien structurel, d'une simplification des dispositifs et d'une ingénierie mutualisée pour garantir la pérennité des politiques culturelles locales.

3.2. Préconisations

AXE 1 — Co-construction et gouvernance territoriale

1.1 Généraliser la contractualisation locale

Destinataires : Région, Départements, EPCI, Communes, Etat

- Il est nécessaire de renforcer la contractualisation locale en instaurant un partenariat entre élus, associations et citoyens, afin de favoriser des processus de **décisions concertées et une élaboration collective** des Projets culturels de territoire (PCT) et des contrats pluriannuels d'objectifs (CPO). Cette démarche permettrait de mieux adapter les politiques culturelles aux réalités locales tout en favorisant une gouvernance plus participative.
- Il semble également important de limiter le recours aux appels à projets, souvent perçus comme trop contraignants et instables pour les structures culturelles. Le développement de soutiens pluriannuels offrirait davantage de garanties aux acteurs du territoire et favoriserait des projets inscrits dans le long terme.
- Enfin, les PCT gagneraient à ne plus être perçus comme un simple cadre administratif supplémentaire. Leur appropriation par les acteurs locaux permettrait d'en faire de véritables outils démocratiques de concertation et de développement culturel territorial.

1.2. Structurer une observation partagée des filières

Destinataires : Région, Etat, collectivités territoriales

- Soutenir la création d'un interpole régional ayant pour but d'améliorer l'observation des filières culturelles, de mieux identifier les besoins des territoires et de renforcer la co-construction entre acteurs. Cela favoriserait la mutualisation des moyens, réduirait les coûts de fonctionnement, d'infrastructure et d'organisation, tout en assurant une action plus cohérente à l'échelle régionale.

1.3. Renforcer la coopération régionale

Destinataires : Région

- Mettre en place une CTAP (Conférence territoriale de l'action publique) « culture » pour organiser la coopération entre les différentes collectivités

et coordonner les politiques des différents financeurs au niveau régional à l'image du Conseil des Collectivités pour la culture en Bretagne (3CB).

AXE 2 — Accessibilité et mobilités

2.1. Intégrer la culture dans l'aménagement du territoire

Destinataires : Etat, Région, EPCI, Communes

- L'intégration de la culture dans les politiques d'aménagement du territoire apparaît essentielle afin de garantir un accès plus équilibré à l'offre culturelle. L'inscription d'espaces et d'équipements culturels dans les PLUi (Plans locaux d'urbanisme intercommunaux) et les SCoT (schéma de cohérence territoriale) permettrait d'anticiper les besoins des habitants et de faire de la culture un élément structurant du développement territorial, notamment dans les zones moins dotées.
- Inscrire un volet culture dans le SRADDET.
- Conserver un volet culture dans le CPER en développant une politique d'aménagement du territoire et en intégrant les rénovations en particulier énergétiques.

2.2. Améliorer la communication et la tarification

Destinataires : Collectivités territoriales, Opérateurs culturels

- Un des enjeux réside dans une meilleure communication de l'offre culturelle, qui permettrait de renforcer son accessibilité et sa visibilité. S'appuyer sur des événements à forte fréquentation pour informer sur les autres manifestations culturelles et les dispositifs d'accessibilité, ainsi qu'une communication plus claire sur les tarifs contribuant à lutter contre certaines idées reçues serait l'une de ces méthodes. Le développement de dispositifs de tarification accessible, comme le Pass Culture ou la Carte Blanche³², favoriserait également une participation plus large des publics.

2.3. Développer les dispositifs itinérants et de proximité

Destinataires : Collectivités territoriales

- Le développement de dispositifs culturels itinérants constituerait un levier important pour réduire les inégalités territoriales d'accès à la culture, par exemple dans les zones rurales. Le renforcement de dispositifs comme les

³² Carte Blanche est une carte gratuite pour les Nantais aux revenus modestes, offrant des réductions et une aide aux activités sportives et culturelles.

Micro-Folies mobiles, les bibliothèques itinérantes, les expositions mobiles ou encore les cinémas ambulants permettrait de rapprocher l'offre culturelle des habitants et de toucher des publics parfois peu familiers avec les institutions culturelles.

- La généralisation des résidences d'artistes en milieu rural, sur des périodes allant de deux à six mois, favoriserait également une présence culturelle plus durable au sein des territoires. En s'inscrivant dans une démarche tournée vers les habitants, ces résidences pourraient intervenir dans des lieux variés comme les bibliothèques, les EHPAD, les centres sociaux, les exploitations agricoles ou encore les structures d'éducation populaire et centres de vacances du tourisme social et solidaire, permettant ainsi de renforcer les échanges entre artistes et population locale.
- Les festivals en ruralité pourraient être davantage accompagnés dans leurs actions territoriales et leurs programmations à l'année. Souvent moteurs de dynamisme local, ils participent à la valorisation des territoires et au maintien d'une animation régulière, au-delà du seul temps événementiel.
- Le recours au Fonds d'innovation territorial (FIT) pourrait également être encouragé afin de soutenir des projets culturels innovants, ancrés localement et fondés sur une dynamique de participation citoyenne.
- Le développement de scènes culturelles et de centres culturels de proximité, notamment à travers les tiers-lieux ou des formats itinérants, permettrait de proposer une offre plus diversifiée, plus accessible et mieux adaptée aux réalités des territoires.

2.4. Favoriser les pratiques culturelles en facilitant la mobilité

Destinataires : Collectivités territoriales

- L'extension du TAD (transport à la demande), tant en horaires qu'en maillage territorial, permettrait de mieux relier les petites communes aux pôles urbains et de faciliter les déplacements vers les manifestations culturelles.
- Il serait pertinent de développer la gratuité des transports urbains lors d'événements culturels, afin de lever un frein financier et d'encourager une participation plus large.

- L'offre du Billet Live, qui propose un trajet TER à tarif réduit vers un événement culturel, pourrait être élargie afin de toucher davantage de publics et de rendez-vous culturels. Une meilleure communication sur cette offre, et sur le forfait Multi³³, permettrait de démocratiser son utilisation.
- Les schémas de mobilité gagneraient à être adaptés aux temps de vie et aux horaires des manifestations culturelles, pour rendre les déplacements plus fluides et cohérents avec les usages réels.
- La mise en place de navettes publiques dédiées, avec des horaires pensés pour les sorties en soirée, renforcerait l'accessibilité des spectacles et limiterait la dépendance à la voiture individuelle.

2.5. Renforcer l'inclusion culturelle

Destinataires : Collectivités territoriales, opérateurs culturels, Etat.

- Le renforcement de l'inclusion culturelle apparaît essentiel afin de garantir un accès effectif à la culture pour l'ensemble des publics, quels que soient leurs contraintes ou besoins spécifiques. Le développement du sous-titrage, de la transcription en langue des signes française (LSF) ou encore de créneaux adaptés à certains publics, comme les parents isolés ou les personnes aux horaires contraints, permettrait de lever plusieurs freins à la participation culturelle.
- Une attention particulière pourrait également être portée aux publics empêchés (EHPAD, hôpitaux, établissements pénitentiaires, etc.). Le soutien à des actions culturelles adaptées favoriserait un meilleur accès à la culture pour des populations souvent éloignées de l'offre traditionnelle.
- Le renforcement de la présence des arts visuels dans l'espace public et une meilleure communication locale contribueraient à rendre la culture plus visible et plus accessible au quotidien.
- Le financement de la rénovation des équipements culturels afin de garantir l'accessibilité aux personnes porteuses de handicaps, PMR notamment, constitue un enjeu essentiel pour assurer une inclusion réelle et durable.
- Maintenir et moderniser les établissements culturels face aux changements climatiques contribue à en faire des lieux accueillants et

³³ Le Forfait Multi permet de voyager en illimité dans les Pays de la Loire jusqu'à 5 personnes (30 € la journée, 45 € les 2 jours) et d'obtenir des réductions chez certains partenaires touristiques de la SNCF.

accessibles à tous.

- Le maintien de billetteries physiques demeure indispensable pour un accès égalitaire à la culture et éviter toute forme d'exclusion numérique, en particulier pour les publics éloignés des usages en ligne.

AXE 3 —Compétences et structuration des acteurs culturels

3.1. Faire de la médiation une filière prioritaire

Destinataires : Collectivités territoriales

- L'inscription de la médiation culturelle dans la programmation annuelle de la formation professionnelle permettrait de mieux répondre aux besoins croissants du secteur et de renforcer les compétences des professionnels. Le recours à des dispositifs dédiés ou à un abondement ciblé du CPF favoriserait un accès plus large à ces formations et encouragerait les parcours de montée en compétences.
- La co-construction de modules de formation entre centres de formation et acteurs de terrain (professionnels, élus et bénévoles) garantirait une meilleure adaptation des enseignements aux réalités professionnelles et aux besoins concrets des territoires.
- La mise en place d'une plateforme régionale pourrait également faciliter la mutualisation des ressources, des offres de stages et des opportunités d'emploi, tout en renforçant les échanges entre les différents acteurs du secteur.

3.2. Relancer le COREPS (comité régional des professions du spectacle)

Destinataires : Région, État, partenaires sociaux

- La redynamisation du COREPS permettrait de lui redonner son rôle dans le soutien à l'emploi culturel local et dans la structuration du dialogue entre les différents acteurs du secteur. En redevenant un espace de concertation entre institutions, employeurs, salariés et partenaires sociaux, cette instance pourrait mieux identifier les besoins du territoire, accompagner les évolutions du secteur culturel et favoriser des réponses plus adaptées aux enjeux de l'emploi et des conditions de travail.

3.3. Reconnaître et accompagner le bénévolat culturel

Destinataires : Collectivités, associations, entreprises

- Reconnaître le bénévolat et ses acteurs comme un pilier structurant de la vie culturelle locale, et accompagner son renouvellement par des actions de formation, de tutorat et de valorisation des compétences acquises.
- Cela pourrait passer par un échange entre citoyens et institutions, où l'engagement associatif ouvrirait droit à un soutien, un accompagnement ou une reconnaissance. L'objectif est de faciliter l'engagement des jeunes ou des personnes éloignées de la vie associative.

AXE 4 — Financements, ingénierie et mutualisation

4.1. Sécuriser les financements

Destinataires : Collectivités territoriales, Etat

- Le financement de la culture gagnerait à intégrer une part davantage dédiée au fonctionnement des structures et non uniquement au financement ponctuel des actions, notamment dans les Contrats de territoires. Cette évolution permettrait aux acteurs culturels de bénéficier d'une plus grande stabilité financière, essentielle au maintien des équipes, des équipements et des projets inscrits dans la durée.
- Faciliter et accompagner l'accès aux Fonds Européens, notamment Leader et FSE
- Dans un contexte où la difficulté du financement est prégnante, le CESER réitère sa demande, émise dans son vœu du 18 mars 2025, d'évaluation des impacts des mesures budgétaires opérées depuis 2025 sur l'offre culturelle et l'emploi. Cette démarche permettrait d'analyser concrètement les effets sur le fonctionnement des structures, la diversité des activités proposées et les équilibres territoriaux. Cette évaluation pourrait passer par des dispositifs régionaux existants (TelESScope, études des pôles culturels régionaux, Cartocrise, etc.).

4.2. Développer les fonds de dotation territoriaux

Destinataires : Collectivités territoriales, secteur privé (entreprises)

- La mise en place de fonds de dotation territoriaux³⁴ permettrait de structurer une dynamique de mécénat local, en s'appuyant sur de véritables stratégies de collecte et de prospection afin de mutualiser les contributions des entreprises tout en préservant la diversité de l'offre

³⁴ Le fonds de dotation est un organisme de mécénat destiné à collecter des dons pour aider un autre organisme à but non lucratif à réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général.

culturelle.

- L'implication des entreprises dans le soutien à l'attractivité culturelle du territoire constituerait un levier durable, chacun pouvant contribuer selon ses moyens.
- Le développement du mécénat de compétences pourrait représenter un levier complémentaire pour soutenir les structures culturelles. La mobilisation de compétences dans des domaines comme la communication, le numérique (notamment l'intelligence artificielle), la gestion ou encore l'ingénierie de projets permettrait aux associations de renforcer leur fonctionnement et de mieux répondre aux nouveaux enjeux du secteur culturel.

4.3. Renforcer l'appui logistique des collectivités infra-régionales

Destinataires : Collectivités territoriales

- La mise à disposition de salles, de matériel, de services techniques ou encore de relais de communication institutionnelle permet de renforcer la capacité d'action des acteurs culturels locaux.
- La mobilisation du patrimoine (patrimoine immobilier régional, lieux patrimoniaux, ...) pour des rendez-vous culturels offrirait de nouvelles opportunités d'accueil et de coopération.
- La création de plateformes locales de mutualisation et de réemploi pourrait faciliter l'accès partagé à des ressources matérielles souvent coûteuses.

4.4. Développer la mutualisation et la réversibilité des équipements

Destinataires : Collectivités territoriales

- L'accompagnement des collectivités vers des modèles d'équipements culturels mutualisés, polyvalents et réversibles, favorise l'optimisation des coûts de fonctionnement tout en s'inscrivant dans l'ambition ZAN et en maintenant une offre culturelle de proximité.
- La mutualisation de locaux comme principe structurant des politiques d'investissement culturel contribuerait à une gestion plus durable et plus cohérente des infrastructures à l'échelle territoriale.

4.5. Valoriser le territoire

Destinataires : Région

- La Région doit poursuivre la mise en valeur de son territoire via le Bureau d'Accueil des Tournages et le soutien à la création audiovisuelle régionale.

AXE 5 - Groupe Egalité F/H

- Soutenir des initiatives de collectes de données genrées en Pays de la Loire, à l'instar des démarches des collectifs HF+³⁵, présents dans 10 régions en France et soutenus par l'Etat les collectivités (Régions, Départements, métropoles...).
- Sensibiliser à l'égalité femme-homme - dont les VSS – en faisant travailler ensemble les partenaires autour de la culture : les élus, les bénévoles, les bibliothèques, les structures culturelles, les programmeurs, les médiateurs culturels, les publics...
- Mener des actions articulées dans les territoires et/ou entre les territoires.
- Favoriser les mobilités, dont locales, pour rapprocher la culture des publics.
- Renforcer les liens entre les initiatives des structures de l'Education nationale, de l'éducation populaire et les institutions culturelles.
- Renforcer les actions de médiation en direction des femmes.
- L'accès des femmes à la culture est un vecteur d'émancipation et d'égalité. Aussi le CESER souligne l'intérêt de travailler sur des offres en proximité des lieux d'habitation et accessibles via des conditions et des horaires adaptés aux contraintes qui pèsent encore majoritairement sur les femmes.

³⁵ <https://www.mouvement-hf.org/quisommesnous>

Conclusion

Les rencontres menées par le CESER dans les territoires amènent un constat essentiel : la culture sous toutes ses formes est considérée comme un levier déterminant de transformations et de cohésion, sociales et territoriales, et non comme une politique secondaire.

Nos auditions illustrent à la fois les contraintes mais également la capacité d'innovation et d'adaptation des acteurs locaux. Notre approche de terrain a confirmé des dynamiques territoriales contrastées et innovantes qui sur ces dix dernières années ont vu émerger de nombreuses initiatives locales ou régionales porteuses d'innovation : tiers-lieux culturels, friches artistiques, scènes émergentes, projets participatifs, expérimentations autour des droits culturels. Ces initiatives semblent répondre à une attente croissante de proximité, de co-construction et de renouvellement des formes culturelles.

Reconnaître cette réalité constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour l'action publique locale. Convaincre la population, mais aussi les décideurs, que la culture participe directement aux changements de la société, implique de dépasser l'idée selon laquelle elle ne relèverait que du loisir.

Une politique culturelle quelle qu'elle soit, agi sur les représentations, favorise le dialogue et contribue à renforcer le lien social. À ce titre, elle joue un rôle concret dans la cohésion des territoires, la participation citoyenne et la capacité collective à imaginer l'avenir.

Cette ambition suppose également d'assumer que toute politique culturelle dynamique ne peut être uniquement pensée en termes de résultats immédiats ou de fréquentation.

Elle nécessite de la confiance, du temps, une politique de mobilités, une réflexion pour aller chercher les publics éloignés. Autant d'initiatives qui s'imposent et que nous avons constatés comme des enjeux essentiels à travers nos différentes rencontres.

Elle nécessite un engagement politique fort, une volonté associative et bénévole engagée et une nécessité de soutien y compris financier... Cela permet aux territoires de rester vivants, innovants et attractifs. Dans cette perspective, reconnaître pleinement le rôle structurant du tissu associatif et inscrire la co-construction avec les acteurs locaux au cœur des politiques publiques apparaît indispensable pour consolider un écosystème culturel durable.

La question des moyens financiers est indissociable de cette exigence. Les choix budgétaires doivent être pensés comme des investissements stratégiques et

non comme des dépenses ajustables à la marge.

Investir dans la culture ne signifie pas financer l'accessoire, mais soutenir un secteur qui produit des effets durables : développement des compétences, attractivité territoriale, dynamisme économique local, renforcement du vivre-ensemble. Dans cette dynamique, il importe également de reconnaître la manière dont le tourisme, en apportant publics, ressources et visibilité, agit comme un levier d'attractivité pour certains territoires, renforçant la capacité des acteurs culturels à innover et à s'ancrer durablement dans la vie locale. De la même façon, la culture est un levier pour le tourisme.

C'est enfin affirmer que les politiques culturelles ont un rôle structurant dans le développement des territoires qu'elle contribue à l'identité locale, à la valorisation des ressources humaines et à l'innovation sociale qu'elle permet aux habitants de se reconnaître dans leur territoire et d'y prendre part activement.

Ces constats résultent des échanges conduits dans les territoires auprès de plus de 150 acteurs de la culture. Ils s'appuient sur les témoignages recueillis, retranscrits de manière exhaustive dans les verbatims accompagnant cette étude.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de la décentralisation culturelle apparaît comme un enjeu clé, favorisant l'accès de tous à la culture. La Région, les Départements et même l'Etat doivent dans leur approche favoriser la proximité, permettre une meilleure connaissance des réalités locales et des besoins des populations. Ils doivent donner auprès des communes ou intercommunalités les moyens d'agir et d'expérimenter, en lien direct avec les habitants. Cette approche renforce la démocratie culturelle en facilitant l'accès à la création et en encourageant la participation de tous.

Investir dans la culture ne relève pas d'un choix secondaire mais d'une orientation politique forte.

C'est un engagement en faveur de territoires plus cohésifs, plus créatifs et plus démocratiques.

À travers des politiques culturelles ambitieuses, adaptées aux réalités locales et fondées sur l'exigence artistique, la culture peut pleinement jouer son rôle au service du développement et de l'avenir des territoires.

En complément des autres financeurs locaux, départementaux et nationaux, la Région doit jouer son rôle dans le soutien à la culture, qui contribue à la cohésion territoriale.

Ainsi, soutenir la culture dans toutes ses formes revient aussi à renforcer la démocratie culturelle, en permettant à chacun de participer pleinement à la vie collective, de prendre part aux dynamiques territoriales et de voir reconnue la diversité des expressions culturelles qui composent la société.

Annexe

La région Pays de la Loire compte 4 scènes nationales (sur 74 en France) qui répondent au cahier des missions et des charges relatif au label « Scène nationale ».³⁶

- [Le Lieu Unique](#) (Nantes)
- [Le Grand R](#) (La Roche-sur-Yon)
- [Le Théâtre](#) (Saint-Nazaire)
- [Le Carré](#) (Château-Gontier)

La Région compte aussi :

- Les Scènes de musiques actuelles (SMAC) qui soutiennent les lieux spécialisés dans les musiques actuelles (rock, rap, électro, etc.), intégrant création, diffusion et accompagnement des pratiques (au nombre de 5 en PDL.
- Des centres dramatiques et chorégraphiques nationaux qui sont des structures de création, de diffusion et de résidence, ancrées localement mais au rayonnement national.
- Les Labels régionaux ou départementaux délivrés par certaines collectivités qui développent leurs propres dispositifs de reconnaissance pour soutenir des initiatives locales (label "lieux culturels de proximité", "festivals responsables", etc.).
- Les Labels patrimoniaux et paysagers Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) et Petites Cités de Caractère cartographie³⁷

³⁶ <https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-pays-de-la-loire/la-direction-regionale-des-affaires-culturelles-drac-des-pays-de-la-loire/service-de-la-creation-artistique-drac-pays-de-la-loire/le-spectacle-vivant-en-region-pays-de-la-loire>)

³⁷ <https://www.sites-cites.fr/thematiques/villes-et-pays-dart-et-dhistoire/>

Action culturelle			
<p>1% culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> Insertion des œuvres d'art dans certaines constructions (1% du coût de l'investissement) <p>Enseignements artistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique en vue d'une pratique amateur, et offre d'éducation artistique en partenariat avec les établissements scolaires <p>Inventaire général du patrimoine culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les communes et leurs groupements peuvent se voir déléguer, par les régions bénéficiaires du transfert de compétences, l'exercice des compétences d'inventaire général du patrimoine culturel, par voie conventionnelle <p>Bibliothèques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bibliothèques de prêt municipales <p>Musées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation et financement des musées municipaux <p>Archives :</p> <ul style="list-style-type: none"> Conservation et mise en valeur des archives municipales <p>Archéologie préventive :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par les services d'archéologiques territoriaux agréés 	<p>1% culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> Insertion des œuvres d'art dans certaines constructions (1% du coût de l'investissement) <p>Protection du patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion, par convention, des crédits affectés à l'entretien et à la restauration des immeubles, orgues et objets mobiliers protégés n'appartenant pas à l'État ou à ses établissements <p>Enseignements artistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique qui définissent l'organisation du réseau des enseignements artistiques et les modalités de participation financière des départements <p>Inventaire général du patrimoine culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les départements et leurs groupements peuvent se voir déléguer par les régions bénéficiaires du transfert de compétences, l'exercice des compétences d'inventaire général du patrimoine culturel, par voie conventionnelle <p>Bibliothèques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bibliothèques de prêt départementales <p>Musées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation et financement des musées départementaux <p>Archives :</p> <ul style="list-style-type: none"> Conservation et mise en valeur des archives départementales Financement des services départementaux d'archives 	<p>1% culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> Insertion des œuvres d'art dans certaines constructions (1% du coût de l'investissement) <p>Enseignements artistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation et financement, dans le cadre du plan régional des formations professionnelles prévu à l'article L.214-13 du code de l'éducation, des cycles d'enseignement professionnel initial <p>Inventaire général du patrimoine culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion et conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel <p>Bibliothèques régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> Bibliothèques régionales <p>Musées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation et financement des musées régionales <p>Archives :</p> <ul style="list-style-type: none"> Conservation et mise en valeur des archives régionales. <p>Archéologie préventive :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par les services d'archéologiques territoriaux agréés 	<p>Protection du patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Inscription et classement sur la liste des monuments et mobiliers historiques Création de secteurs sauvegardés et de zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager Contrôle technique et scientifique général Rémunération du personnel scientifique <p>Enseignements artistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Classement des écoles, contrôle des activités et du fonctionnement pédagogique Compétences dans le domaine de l'enseignement supérieur de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque qui assurent la formation aux métiers du spectacle Délivrance des diplômes nationaux <p>Inventaire général du patrimoine culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> Définition des normes nationales en matière d'inventaire Exercice du contrôle scientifique et technique <p>Bibliothèques nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bibliothèques d'État, bibliothèques nationales, bibliothèques universitaires, bibliothèques spécialisées (bibliothèques du musée de l'Homme, du Musée d'histoire naturelle, du conservatoire national des arts et métiers...) <p>Musées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Musées nationaux <p>Archives :</p> <ul style="list-style-type: none"> Archives nationales <p>Archéologie préventive :</p>

FICHE DE TERRITOIRES

FICHE DE TERRITOIRE

Sud Retz Atlantique

Elements de contexte

DATE DU PLATEAU : 11 FÉVRIER 2025

PERSONNE PRÉSENTE : DES ÉLUS, DES PORTEURS DE PROJETS, DES AGENTS ET DIRECTEUR(RICE)S DE STRUCTURES, MEMBRE DU CESER

Info du territoire

8 communes

353,5 km²

20 464 habitants

15 465 emplois

11 820 logements

- 10 610 (89,8%)

résidences

principales

- 332 (2,8%)

logements vacants

SOURCE : INSEE 2022

Cartographie



La culture dans le territoire

Équipements : 9 bibliothèques, le Théâtre de l'Espace de Retz ainsi que 2 cinémas associatifs (Cinélogé et Cinémachecoul)

Événements : festival de cirque Les Délu'Retz et festival littéraire Les Amis du Bois Chevalier

Exemple d'acteurs associatifs : L'EMSRA, le Collectif Spectacles en Retz, les Jeunesses Musicales de France et l'Esprit du Lieu ainsi que Mixt

Sud Vendée Littoral

Elements de contexte

DATE DU PLATEAU : 23 AVRIL 2025
PERSONNE PRÉSENTE : ÉLUS, TECHNIENS, OPÉRATEURS CULTUREL ET PORTEURS DE PROJET

Info du territoire

42 communes
 942,10 km²
 55 649 habitants
 17 625 emplois
 40 557 logements

- 25 731 (63,4%)
 résidences
 principales
- 12 612 (31,1%)
 logements vacants

SOURCE : INSEE 2022

Cartographie



La culture dans le territoire

Equipements : 22 bibliothèques / 2 cinémas / 3 salles de spectacles

Associations : + de 150 associations culturelles

Événements : Festival de théâtre de l'Abbaye de Maillezais, Les Nuits Musicales en Vendée Romane, Festival de Théâtre de Terre-Neuve, Les Ricochets en Territoire

FICHE DE TERRITOIRE

Saint-Nazaire Agglo

Elements de contexte

DATE DU PLATEAU : 21 JUILLET 2025
PERSONNE PRÉSENTE : ÉLUS, AGENTS ET DIRECTEUR(RICE) DE STRUCTURE ET MEMBRES DU CESER

Info du territoire

10 communes
320,30 km²
131 317 habitants
66 408 emplois
78 290 logements

- 63 539 (81,2%)
résidences
principales
- 9 669 (12,4%)
logements vacants

SOURCE : INSEE 2022

Cartographie



La culture dans le territoire

Equipements : 1 centre d'art contemporain d'intérêt national / 1 scène nationale / 1 scène de Musiques Actuelles / 1 Centre National de création musicale / 3 école spécialisée d'enseignement artistique / 4 cinéma / 5 musées / 9 salles de spectacles / 10 médiathèques

Associations : 38 associations culturelles

Evènements : Festival Les Escales, Festival des Arts de Saint-Nazaire, Grande Marée

FICHE DE TERRITOIRE

Allonnes

Elements de contexte

DATE DU PLATEAU : 27 AOÛT

PERSONNE PRÉSENTE : DES ÉLUS, DES PORTEURS DE PROJETS, DES AGENTS ET DIRECTEUR(RICE)S DE STRUCTURES, MEMBRE DU CESER

Info du territoire

1 commune

18,07 km²

10 739 habitants

6 813 emplois

5 073 logements

- 4 658 (91,8%)

résidences

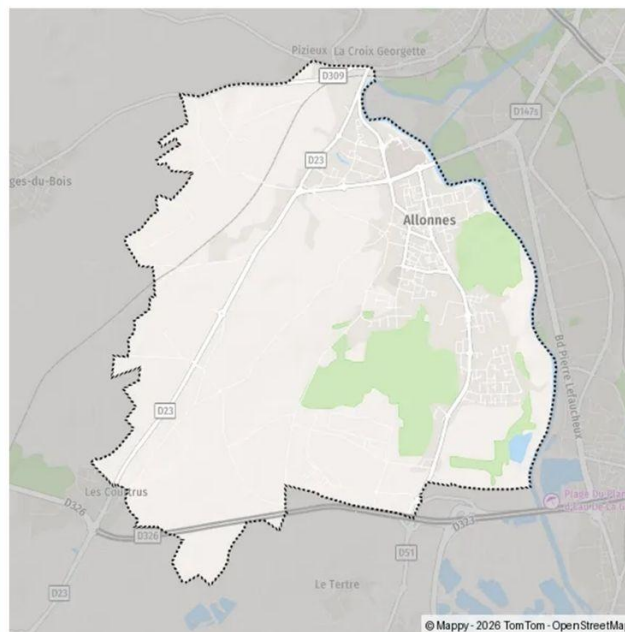
principales

- 62 (1,2%)

logements vacants

SOURCE : INSEE 2022

Cartographie



La culture dans le territoire

Equipements : 1 bibliothèque / 3 salles de spectacles / 1 théâtre

Associations : 7 asso culturelles

Événements : Concert de la paix, Festival Bebop

Ile de Noirmoutier

Elements de contexte

DATE DU PLATEAU : 4 SEPTEMBRE 2025 / 19 NOVEMBRE 2025
PERSONNE PRÉSENTE : DES ÉLUS, DES PORTEURS DE PROJETS, DES AGENTS ET DIRECTEUR(RICE)S DE STRUCTURES, MEMBRE DU CESER

Info du territoire

4 communes
 19,97 km²
 4 505 habitants
 2 300 emplois
 7 877 logements

- 2 377 (30,2%)
résidences
principales
- 5 412 (68,7%)
logements vacants

SOURCE : INSEE 2022

Cartographie



La culture dans le territoire

Équipements : 2 bibliothèques / 1 cinéma / 1 salle de spectacle / 1 centre culturel

Associations : 10 associations culturelles

Événements : Festival de Théâtre de Noirmoutier, La Déferlante, Les Docs de Noirmoutier, Festival du Patrimoine Vivant, Saison culturelle des Salorges

Elements de contexte

DATE DU PLATEAU : 29 OCTOBRE 2025
PERSONNE PRÉSENTE : DES ÉLUS, DES PORTEURS DE PROJETS, DES AGENTS ET DIRECTEUR(RICE)S DE STRUCTURES, MEMBRE DU CESER

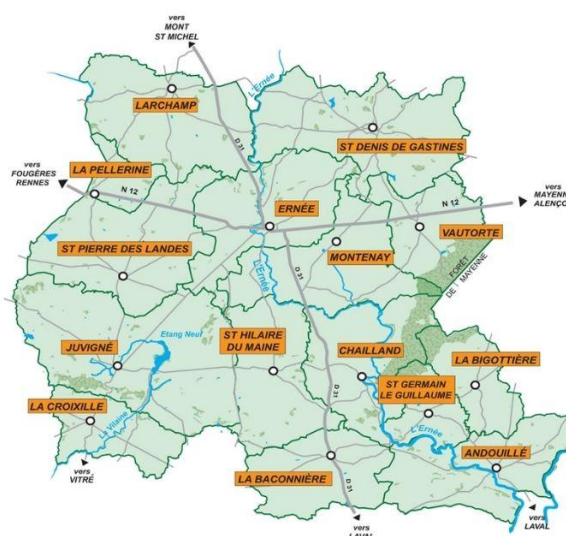
Info du territoire

15 communes
479, 20 km²
20 342 habitants
6 229 emplois
10 497 logements

- 8 835 (84,2%)
résidences
principales
- 548 (5,2%)
logements vacants

SOURCE : INSEE 2022

Cartographie



La culture dans le territoire

Equipements : 14 bibliothèques et médiathèques, 1 cinéma / 1 Théâtre / 1 école de musique / 1 pôle culturel

Associations : 38 associations culturelles

Événements : Festival L'Arbre Bavard, Musical'Écoles, Back Home Festival, La Saison culturelle de l'Ernée

Pays de Château-Gontier

Elements de contexte

DATE DU PLATEAU : 21 MAI 2026

PERSONNE PRÉSENTE : DES ÉLUS, DES PORTEURS DE PROJETS, DES AGENTS ET DIRECTEUR(RICE)S DE STRUCTURES, MEMBRE DU CESER

Info du territoire

16 communes

453,40 km²

29 934 habitants

12 250 emplois

14 953 logements

- 13 373 (89,4 %)

résidences

principales

- 527 (3,5 %)

logements vacants

SOURCE : INSEE 2022

Cartographie



La culture dans le territoire

Equipements : 1 conservatoire / 1 médiathèque / 17 bibliothèques communale / 1 théâtre / 1 salle de spectacle / 1 lieu dédié aux expositions et médiation du centre d'art contemporain / 1 cinéma / 1 galerie / 1 librairie indépendante

Associations : 35 associations culturelles

Evènements : "Festival Quel Cirque !", "Vendredis d'été", le "Festival BD", Le V&B Fest, Le Festival du Blues, Le Festival des Bouts de Ficelle

Table des sigles

- ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- ARS : Agence régionale de santé
- BAFA : Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur
- BCD : Bibliothèques Centres Documentaires
- CAF : Caisses d’allocations familiales
- CARENE : Communauté d’agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire
- CESER : Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
- CIMAQ : Crédit d’Impôt pour Manifestations Artistiques de Qualité
- CDI : Centres de Documentation et d’Information
- COREPS : Comité régional des professions du spectacle
- CPO : Contrats Pluriannuels d’Objectifs
- CPER : Contrat de Plan État-Région
- CTAC : Comité technique d’administration centrale
- CTAC : Contrats Territoire Art et Culture
- CTAP : Conférence Territoriale de l’Action Publique
- CTD : Contrats de développement territorial
- CTL : Contrats Territoire Lecture
- CTP : Comité Technique Paritaire
- CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- DRAEAC : Délégation Régionale Académique à l’Éducation Artistique et Culturelle

- DRAC : Direction régionale des Affaires culturelles
- DUMI : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
- EAC : Éducation artistique et culturelle
- EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
- FIT : Fonds d'innovation territorial
- FRADIC : Fonds Régional d'Aide au Développement des Initiatives Culturelles
- FSE : Fonds Social Européen
- HCE : Haut Conseil à l'égalité entre les Femmes et les Hommes
- IFCE : Institut Français du Cheval et de l'Equitation
- Leader : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
- MAQ : Manifestations Artistiques de Qualité
- MFR : Maison familiale rurale
- PCC : Petites Cités de Caractère
- PCT : Projets culturels de territoire
- PLUi : Plans locaux d'urbanisme intercommunaux
- PME : Petite et moyenne entreprise
- QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
- SACD : Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
- SACEM : Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique
- SCIC : Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif
- SCoT : Schéma de cohérence territoriale
- SMAC : Scènes de musiques actuelles

- SMA : Syndicat des Musiques Actuelles
- SPL : Sociétés Publiques Locales
- SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- TAD : Transport à la demande
- TER : Transport Express Régional
- TPE : Très petite entreprise
- UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
- VPAH : Ville et Pays d'Art et d'Histoire
- VSS : Violences Sexistes et Sexuelles
- ZAN : Zéro Artificialisation Nette

Bibliographie

Documents

"Pour une culture des transitions" - Raphaël Besson

"La culture pour faire société" - Etude CESER PDL 2016

"Vers un livre blanc de la décentralisation culturelle" - Observatoire des politiques culturelles

Rapport 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France : la menace masculiniste
- Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes

Rapport OXFAM 2025 "Femmes, art et culture : quand la scène bouscule les inégalités"

Rapport OXFAM 2026 "Pour des villes féministes"

"6PAR4 : flouter les frontières entre ville et campagne" - Romain Bourceau & La FEDELIMA

"Pour la cohésion sociale, la prévention comme clé de lutte contre les précarités"
- Etude CESER PDL 2023

Stratégie régionale des mobilités 2021/ 2030 - Région Pays de la Loire

"Les mobilités et l'intermodalité en Pays de la Loire : quelles ambitions pour demain ?" - Etude CESER PDL 2023

"Zéro Artificialisation Nette : des leviers pour les territoires ligériens" - Etude CESER PDL 2025

Remerciements

Un grand merci à toutes les personnes ayant participé à nos plateaux, ainsi qu'à celles qui ont permis leur organisation :

- Rappeler les 9 plateaux

A Marie-Claire Martel, Pierre-Marie Georges et Raphaël Besson, ainsi qu'aux représentants des Pôles Culturels et de la DRAC qui nous ont aidé à appréhender les enjeux de notre étude,

A Gaëlle Lecareux, directrice de l'ONYX, et Catherine Blondeau, directrice du Mixt, pour leurs auditions sur le volet "Egalité femmes/hommes"

...

Interventions des organisations

Fédérations professionnelles et associatives du secteur du tourisme

Intervention à venir

Chambre des métiers et de l'artisanat

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire remercie la rapporteure Mogane Poupard, les deux chargés d'étude qui se sont succédés et la tout la commission de ce travail à la rencontre des territoires qui a produit ce rapport riche. Elle partage les constats formulés dans ce rapport qui met en évidence le rôle essentiel de la culture pour la cohésion sociale, l'attractivité et le dynamisme de nos territoires son dynamisme et ses fragilités

Nous souhaitons toutefois attirer l'attention sur un acteur parfois insuffisamment identifié dans les politiques culturelles : l'artisanat.

L'artisanat est présent dans tous les territoires. Il constitue souvent l'un des derniers réseaux économiques de proximité dans les communes rurales et les petites villes. Cette présence territoriale fait des artisans des partenaires naturels des politiques culturelles.

Les métiers d'art, en particulier, participent pleinement à l'écosystème culturel régional. Ils contribuent à la préservation des savoir-faire, à la transmission du patrimoine et à l'identité même de nos territoires. Parmi eux, la facture instrumentale occupe une place particulière puisqu'elle se situe à la rencontre de l'art, de la musique, du patrimoine et de l'excellence artisanale et est elle-même support de la vie musicale.

Mais au-delà des métiers d'art, il ne faut pas oublier que de nombreuses entreprises artisanales participent directement à la vie culturelle locale. Les festivals, les spectacles, les événements patrimoniaux ou musicaux reposent également sur des compétences et des métiers, sur tout un tissu d'entreprises de proximité qui interviennent dans la fabrication, l'installation, la maintenance, la logistique ou les services associés comme la restauration par exemple.

Cette interdépendance entre culture et artisanat mérite d'être davantage reconnue. Il n'y a pas d'écosystème culturel vivant sans artistes, sans associations, sans collectivités, mais il n'y a pas non plus d'écosystème culturel durable sans les entreprises artisanales qui contribuent chaque jour à le faire vivre.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat souhaite également souligner la fragilité de cet équilibre. Beaucoup d'entreprises artisanales liées à la culture ou au patrimoine sont de très petites structures dont l'activité dépend directement de la vitalité culturelle des territoires. Lorsque les financements se contractent ou que les événements disparaissent, c'est aussi tout un réseau de compétences et de savoir-faire qui peut être fragilisé.

C'est pourquoi nous soutenons les orientations du rapport visant à renforcer la coopération territoriale, à préserver la diversité des acteurs et à maintenir une offre culturelle accessible à tous.

Nous invitons également les collectivités à mieux intégrer les entreprises artisanales dans les réflexions collectives et les projets culturels de territoire.

Parce qu'ils créent de l'emploi local, transmettent des savoir-faire, participent à l'attractivité et contribuent à l'identité de nos territoires, les artisans sont pleinement des acteurs de cette riche culture sur le territoire qui a été si bien valorisé dans ce rapport.

Nous voterons le rapport

Pôles culturels

Certains éléments partagés par les communes et les EPCI ressortent de cette étude :

- La priorité donnée à une politique culturelle régulière sur l'année et d'inscrire les événements dans une dynamique générale. Cela va à l'encontre des choix régionaux de supprimer les subventions et de consacrer 25% du budget culture à une opération ponctuelle.
- Le besoin de concertation, de coopération entre les acteurs publics et privés. Cela nécessite une ingénierie associée. Les Pôles culturels régionaux, par leur expérience et leurs valeurs, étaient un rouage important présent sur les territoires d'interface entre les acteurs culturels et les élus. Le choix de la Région de leur supprimer toute subvention est un nouveau marqueur d'une volonté de détruire les outils d'intermédiation.

CFE – CGC

Non sans quelques difficultés d'organisations RH internes ou encore des réserves dues aux élections municipales, notre commission a pu venir à bout de l'étude Culture dans les territoires dont vous avez pu mesurer la qualité et la pertinence.

Malgré un contexte budgétaire contraint et les incidences pour un grand nombre de salariés gravitants autour de la culture, nous avons su faire preuve collectivement de résilience pour mener à bien le travail de la C6.

Au nom de la CFE-CGC, nous voulons ici remercier chacune et chacun, les conseillers et les chargés d'étude, mais aussi et surtout Morgane, notre rapporteure, pour sa patience et sa pugnacité à maintenir les équilibres tout en nous présentant ici une étude qui sera à coup sûr lue et appréciée par les acteurs du territoire.

Car oui, partout où nous sommes allés, à chaque fois la culture tient une place importante, et même prépondérante quand il s'agit du vivre ensemble ou de la cohésion d'un territoire.

Plusieurs points essentiels pour la CFE-CGC et notamment l'aménagement du territoire. Il faut penser en globalité – industrie – services publics – infrastructure et lieu de vie, lieu de partage et la culture y a toute sa place.

Afin d'éviter que chaque collectivité travaille uniquement en silo, il serait intéressant que la région puisse être coordinatrice en matière culturelle et permettre l'échange entre les différents acteurs.

Pas un territoire où la question du bénévolat n'ait pas été abordée. Oui la culture, ne pourrait pas correctement fonctionner sans les professionnels, mais les bénévoles sont la pierre angulaire d'un système qui repose sur tant de bonnes volontés ; et pourtant notre société ne reconnaît pas, ne valorise pas le bénévolat.

Enfin, l'engagement politique dans la culture est essentiel et le financement par la puissance publique est nécessaire tant la culture joue un rôle d'utilité publique. Nous noterons quelques initiatives locales avec des financements d'entreprises ou mécénat. Pour la CFE-CGC, ces ressources financières doivent être complémentaires mais ne pas se substituer à celles des politiques publiques

Pour conclure, l'étude Culture dans les territoires concourt à démontrer l'importance du CESER qui est allé au plus près du terrain pour faire remonter les informations, compiler les bonnes pratiques, et faire des préconisations pour la région et les différentes collectivités. L'attente d'un retour dans les territoires post étude est fort. Gardons cet élan.

La CFE-CGC votera bien évidemment en faveur de ce rapport.

CFDT

La culture est un facteur de développement personnel, humain et contribue à la bonne harmonie du vivre ensemble. La culture est aussi un facteur de développement et d'habitabilité des territoires.

Nous remercions la rapporteure de ce rapport, Morgane Poupard et les chargés d'étude, pour la qualité de cette étude.

Le contexte de cette étude a été marqué par la décision de la Région de ne plus reconnaître la culture comme étant de sa compétence. La CFDT remercie tous les participants et organisateurs de ces nombreux plateaux.

L'étude nous donne l'occasion de réaffirmer que la culture est une compétence partagée et que chacun doit y prendre sa part.

L'étude montre bien le rôle des communes et des intercommunalités. Elle montre également l'engagement de certains départements plus que d'autres. Toutefois, la culture sur les territoires peut-elle se faire sans la Région ?

L'exécutif régional, par sa position dogmatique et son approche strictement budgétaire, semble dire que oui.

La CFDT pense au contraire que la Région doit contribuer aux enjeux culturels, facteurs d'équilibre des territoires.

Les auditions nous montrent des dynamiques locales et très diversifiées.

La CFDT pense qu'avec les concours financier et opérationnel de la Région aux côtés de l'État, des départements et de partenaires privés, de nombreux territoires pourraient mettre en œuvre une action culturelle plus soutenue pour continuer à produire des œuvres et des événements culturels : livres, peintures, musiques, films, théâtre, festivals...

L'étude le montre bien : les communes ont besoin d'une vision plus large, pour favoriser le développement de leur territoire.

Oui, la Région peut aider les communes en créant une ingénierie culturelle à disposition des territoires. Il y a tant de choses à faire quand on croit à l'action culturelle.

Le retrait de la Région a créé, et c'est indéniable, des turbulences dans le milieu de la Culture des Pays de la Loire et a supprimé des emplois et altéré la dynamique des écosystèmes locaux construits aussi avec des bénévoles.

Cela a des conséquences sur certains publics (femmes, jeunesse, public en situation de handicap) et certains territoires fragiles (zones rurales, quartiers prioritaires) sans oublier l'économie locale (sécurité, technique, restauration, tourisme, imprimerie, transports, etc.).

La CFDT prend acte de la transmission de l'évaluation des impacts financiers sur l'action culturelle et l'analysera en conséquence en lien avec le CESER.

Cette étude est pertinente dans la période et souligne la nécessité d'une coopération soutenue dans ce domaine. La CFDT votera le rapport.

Coordination régionale LPO, FNE Pays de la Loire, URCPIE, GRAINE)

Parmi les besoins essentiels des ligériens, loger et habiter, se nourrir sainement, se soigner quand on en a besoin, se déplacer, bénéficier d'une éducation de qualité, se former (et pas seulement à l'emploi), l'accès à la culture au plus près de chacun et sous toutes ses formes, constitue certainement l'élément indispensable pour permettre à tous les ligériens de bénéficier et de participer pleinement à leur communauté humaine de proximité.

La culture n'est donc pas seulement la cerise sur le gâteau, ni juste un supplément d'âme, c'est un élément vital, indispensable à la cohésion sociale et territoriale. La culture donne la capacité d'appréhender les mutations technologiques, écologiques, sociales et politiques en cours. La culture permet à chacun de se situer à l'intérieur de notre société et dans notre rapport au monde.

Nous avons, plus que jamais, besoin de la créativité et de la diversité culturelle pour éveiller le sens critique, pour sortir des lieux communs, du suivisme moutonnier et pour prévenir du risque totalitaire en embuscade.

L'étude reconnaît en la culture ce levier de transformation et de cohésion sociale et territoriale, la capacité d'innovation et d'initiative permettant d'imaginer collectivement l'avenir. L'étude rappelle que la culture est un élément structurant de nos territoires et participe à leur attractivité et à leur développement économique. L'étude souligne aussi l'intérêt de réflexions sur chaque territoire permettant l'accessibilité, pour chaque ligérien, à la culture, non seulement financièrement mais aussi en termes de légitimité à organiser et à participer.

L'étude pointe enfin la nécessité d'un engagement politique local fort en matière culturelle, l'importance d'une gouvernance locale partagée (CPO) et la

construction de projets culturels territoriaux avec une ingénierie d'accompagnement et des financements stables et pérennes.

La loi NOTRE de 2015 réaffirme le principe de compétences partagées dans le champ culturel. Aucun échelon des collectivités n'est chef de file mais tous, y compris l'État, sont parties prenantes. Cette compétence partagée implique des complémentarités, elle implique un travail en commun entre les collectivités et avec l'État, elle devrait engager une sanctuarisation financière à chaque échelon État – Région – Département – EPCI – Communes pour permettre l'établissement de budgets culturels stables et pérennes et ainsi, conserver pour notre région la vitalité culturelle dont nous avons individuellement et collectivement besoin.

Dans son « rapport d'évaluation relatif à la politique budgétaire et à son impact sur la satisfaction des besoins culturels des ligériens » l'inspection générale de la région rappelle en préambule le manque de données consolidées et d'importantes limites méthodologiques à l'exercice d'évaluation.

Le groupe environnement, comme le CESER, appelle à l'évaluation des coupes budgétaires de 2025, poursuivies en 2026.

L'impact de ces retraits de financements régionaux mais aussi de l'État et d'autres collectivités, se traduira dans le temps et avec effets cumulatifs et pourraient se révéler destructeurs.

Nous invitons donc le Conseil Régional à évaluer ces retraits de financement sur le secteur culturel mais aussi sur l'ensemble du mouvement associatif, avec la participation du CESER représentant à la région de la société civile organisée.

La culture est un investissement et doit être considéré comme tel pour garantir notre avenir commun.

Le groupe environnement remercie la rapporteure Morgane Poupard, Eric Buquen et Elliot Brochin et votera ce rapport.

CPME

Cette étude s'est construite grâce à l'apport des auditions sur les territoires ligériens ruraux et urbains. Le CESER a écouté les acteurs publics, associatifs et privés pour présenter ce qu'est la Culture dans les territoires et la CPME ne peut que saluer ce travail. La culture est un levier de croissance et représente un élément important du "capital immatériel" d'un territoire.

La culture ne dépend pas uniquement d'une politique culturelle d'état mais elle se vit à travers le prisme de l'attractivité économique, du développement local et du dynamisme des centres villes.

Dans le cadre de la campagne pour les élections municipales, la CPME a proposé aux candidats un recueil de propositions dans lequel elle défend l'idée qu'un centre-ville vivant repose sur une coopération entre commerces, services et événements culturels :

- Les festivals, les événements associatifs ne sont pas que des dépenses publiques mais sont source d'activité pour l'hôtellerie, la restauration, l'artisanat et le commerce de proximité.
- Dans le même esprit il existe un lien important entre culture et tourisme, en particulier pour l'économie locale des territoires ruraux ou péri urbain

Les TPE PME s'impliquent dans le tissu culturel local en soutenant des animations et des structures associatives.

La CPME soutient l'idée de la création d'un Fond de dotation territorial à l'échelle d'un "Pays" ou d'une intercommunalité. En effet la mutualisation des dons des entreprises locales avec une co gestion publique /privée devrait permettre une distribution plus homogène des fonds recueillis.

L'existence d'une offre culturelle dynamique est un argument pour attirer et fidéliser les salariés.

La CPME salue le travail de la rapporteure aidée par les deux chargés d'étude ERIC et ELLIOT ainsi que les membres de la commission 6.

LA CPME votera l'étude.

MEDEF

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous remercions l'ensemble de la commission, les chargés d'étude et particulièrement Morgane POUPARD pour ce travail

Au nom du MEDEF Pays de la Loire, je salue ce rapport sérieux, ancré dans la réalité de terrain. Aller à la rencontre de 150 acteurs dans des territoires aussi divers, c'est un effort considérable, et il mérite notre respect.

La culture n'est pas un sujet naturel pour le MEDEF — on nous imagine volontiers indifférent, voire hostile. Il faut tordre le cou à cette idée. Les entreprises que nous représentons vivent dans des territoires. Leur attractivité, leur capacité à recruter, à fidéliser des talents, dépend aussi de la qualité de vie culturelle locale. En ce sens, ce rapport nous parle.

Plusieurs constats du rapport font en outre écho à nos propres préoccupations. Le diagnostic sur la complexité des dispositifs, la charge administrative que font peser les appels à projets sur les petites structures, l'empilement des échelons

institutionnels — tout cela résonne profondément avec ce que nous entendons aussi de nos adhérents, notamment les TPE-PME. Si nous pouvons avancer ensemble sur cet appel à simplifier les dispositifs, nous le ferons avec enthousiasme.

Nous partageons également l'analyse sur le rôle structurant de la culture dans l'attractivité des territoires. Un territoire culturellement vivant attire des entreprises, des cadres, des familles. C'est une réalité économique mesurable, et vous avez raison de le mettre en avant.

Un point de vigilance néanmoins sur l'analyse du modèle économique ; le rapport appelle systématiquement à davantage de financements publics structurels. Nous n'ignorons pas la fragilité réelle de nombreuses structures. Pour autant, nous aurions aimé voir davantage de réflexion sur l'évolution nécessaire, selon nous, des modèles économiques.

Certains acteurs culturels ont su développer des ressources propres, des offres hybrides, des partenariats économiques durables. Ces exemples existent dans nos territoires. Le rapport les mentionne à la marge — les SCIC, les tiers-lieux, les coopératives. Il aurait pu en faire de véritables références, des voies à explorer plutôt que des exceptions.

Autre point de vigilance : l'évaluation de l'impact. Nous soutenons pleinement la demande du CESER dévaluer les impacts des réductions budgétaires sur l'offre culturelle et l'emploi. Mais cette logique d'évaluation doit être symétrique : elle doit s'appliquer aux financements publics existants.

Attardons-nous un instant sur le mécénat : le rapport indique qu'il est difficile à mobiliser, voire inégal selon les territoires. Sans doute. Mais c'est précisément pour cette raison qu'il faut l'organiser, le structurer, l'outiller et ne pas l'écarter.

Au Medef, nous nous engageons concrètement sur ce sujet ; je vous invite à participer à la prochaine étape du Tour de France du mécénat en novembre prochain à Angers ; ce sera l'occasion de montrer que le mécénat n'est pas réservé aux grandes entreprises. Des TPE, des PME, des entreprises familiales peuvent s'engager — à leur mesure, sur des projets de proximité qu'elles connaissent et qu'elles choisissent librement.

Nous plaidons pour que les préconisations du rapport sur les fonds de dotation territoriaux soient davantage outillées : comment accompagner une petite communauté de communes à monter un fonds de dotation ? Comment former les associations culturelles à la prospection de mécènes ? Ce sont des compétences qui s'acquièrent, et nous sommes prêts à y contribuer.

Ce rapport a le grand mérite d'ouvrir un dialogue nécessaire. La culture et l'économie ne sont pas des adversaires. Elles sont, dans les territoires, des alliées naturelles.

Le MEDEF votera pour prendre acte de ce rapport, en souhaitant que ses préconisations s'enrichissent d'une réflexion plus approfondie sur les modèles économiques alternatifs, sur l'évaluation de l'impact, et sur la place que le secteur privé peut — et veut — jouer dans le financement durable de la vie culturelle ligérienne.

Je vous remercie.

UNSA

Madame la présidente du CESER, Monsieur le conseiller régional, Madame la rapporteure, cher-e-s Collègues,

La culture est une richesse, ce n'est plus à démontrer d'un point de vue économique, mais l'UNSA insiste, à l'occasion de la présentation de cette étude, sur la richesse, celle-là pas pécuniaire, qu'elle représente pour chaque personne, chaque citoyen, et sur l'effet collectif de cette richesse sur la bonne santé de la nation.

A l'UNSA, nous considérons que l'accès à la culture est indispensable au fonctionnement d'une démocratie : la culture est une source d'ouverture aux autres (et on ne fait pas démocratie tout seul), l'accès à la culture est un facteur de réduction des inégalités et elle est, par quasi-définition, une source de connaissance.

L'étude Culture dans les territoires, que le CESER examine aujourd'hui, recense « les scolaires au cœur des politiques culturelles » dans son chapitre consacré aux constats partagés par les acteurs rencontrés lors des plateaux organisés sur le territoire.

Pour nombre de ligériens, c'est à l'école que nous avons découvert les « classiques » de la littérature. C'est en tant qu'élèves que nous sommes entrés pour la première fois dans une salle de spectacle ou un musée. Ce premier contact ne se limite pas à la découverte des arts puisqu'il intègre une mise en contexte et l'analyse des œuvres.

L'éducation artistique et culturelle dispensée à l'école associe la pratique artistique et la rencontre avec les artistes. Le fonctionnement partenarial, qui associe établissements scolaires et structures culturelles du territoire, est ainsi encouragé dans tous les domaines artistiques et particulièrement dans le

spectacle vivant. Il est, par exemple, obligatoire pour les options et spécialités théâtre et danse.

L'éducation artistique et culturelle nous paraît fondamentale car elle est importante pour la construction et l'épanouissement des jeunes. C'est également une contribution non négligeable à l'économie et à l'emploi de la culture, au niveau local, par la fréquentation des œuvres, notamment des spectacles, mais aussi par l'emploi des artistes.

Cette contribution à l'économie et à l'emploi de la culture représente des dépenses pour les établissements scolaires : pour payer les spectacles vus par les élèves, pour rémunérer les interventions des artistes dans les classes. À cela s'ajoutent des déplacements jusqu'aux structures culturelles, plus ou moins élevés selon les territoires.

Or, les dispositifs permettant de financer tout cela diminuent d'année en année dans notre région.

Pour ce qui concerne l'entité administrative « Région Pays de la Loire », ce fut, dès 2022, la suppression de la part collective du e-pass culture et sport puis, plus récemment, de la part individuelle. Les « crédits éducatifs d'autonomie », destinés à financer des projets éducatifs, notamment culturels, ont baissé drastiquement en 2025, ont été parfois divisés par deux.

Un certain nombre de lycées n'ont eu d'autre choix que de réduire les projets artistiques – fragilisant par-là l'économie de la culture sur notre territoire, déjà fragilisée par la baisse des subventions directes – ou de demander une participation aux familles pour les sorties culturelles, ce qui représente un risque de discrimination sociale. À l'Unsa, nous souhaitons au contraire que l'accès à la culture reste accessible quel que soit le territoire ou la situation sociale.

L'étude « culture dans les territoires » montre bien comment, localement, se créent et s'organisent des propositions qui irriguent certains territoires. Des citoyens, élus politiques, acteurs associatifs, artistes... choisissent de construire la décentralisation culturelle du quotidien parce qu'ils pensent que les propositions artistiques doivent être au plus proche de la population.

Les équipes éducatives des établissements scolaires, notamment des lycées, accompagnent les jeunes pour qu'ils en soient les spectateurs et puis en deviennent, parfois ou plus tard, les acteurs. Ce rôle fondamental doit être conforté et considéré à sa juste valeur pour toutes les richesses qu'il amène au territoire ligérien et à ses habitants.

Au-delà du focus que nous avons souhaité porter sur le rôle fondamental des équipes éducatives des établissements scolaires dans l'accès à la culture des jeunes ligériens, l'UNSA salue le travail de la commission, particulièrement celui

de sa rapporteure, qui a mené à cette étude du CESER, en partage les préconisations et la votera favorablement.

CGT – UNEF

La CGT et l'UNEF remercient la rapporteure Morgane Poupard, ainsi que le stagiaire Elliott Brochain et le chargé d'étude Eric Buquen à qui nous souhaitons une bonne retraite, pour ce travail.

Question : qu'on en commun le foin de la rue dans un village de Mayenne, Scopitone à Nantes ou le festival « écrivains en bord de mer » à la Baule ?

Ce n'est pas bien difficile à trouver, ce sont des festivals qui ont dû être annulés cette année à cause au moins en partie des coupes budgétaires de la Région.

Plus généralement, ces coupes pourraient contribuer à la disparition de milliers d'emplois dans la Région, comme l'a montré une enquête des 6 pôles culturels régionaux. Certes, l'étude d'impact de la Région dont seule la synthèse a été rendue publique vendredi dernier minimise ces conséquences, mais en s'appuyant sur des indicateurs partiels et en reconnaissant notamment que « des effets non attendus ne sont pas exclus dans certaines parties moins denses du territoire ».

Dans ce contexte, l'un des mérites de l'étude du CESER est de rappeler l'importance de la culture pour l'émancipation des populations, notamment les plus précaires, et de ne pas oublier les professionnels, indispensables pour offrir des prestations de qualité au public. Il ne s'agit pas d'opposer le bénévolat et les professionnels, mais de rappeler les complémentarités, chacun dans son rôle.

Certes, la Région n'est pas la seule à avoir coupé dans le soutien à la culture. Nous ne jouerons pas la concurrence de qui coupe le plus entre les départements, les communes ou la Région. Mais nous constaterons que la palme d'or de la brutalité et du mépris assumé revient sans conteste à Mme Morançais. Rappelons l'importance de la pluralité des soutiens à la culture. Alors que la ville de la Flèche, ainsi que Saint-Vincent-sur-Jard, vivent désormais sous le joug de l'extrême droite, que des soutiens aux acteurs locaux sont dès maintenant supprimés, les habitants ont plus que jamais besoin d'une offre culturelle plurielle, bénéficiant du soutien de l'État, du département et de la Région.

L'étude rappelle à juste titre la nécessité de soutiens pérennes à la culture. Certes, cela a un coût. En France, en 2023, les collectivités territoriales ont consacré 10 milliards d'euros à la culture, dont 3,7 milliards d'euros pour le patrimoine. En comparaison, le coût annuel de la fraude fiscale, c'est 80 à 120

milliards d'euros ... et les aides publiques aux entreprises, jusqu'à 200 milliards d'euros par an. Il faut donc relativiser et regarder ce qu'offre la culture aux populations.

Nous voterons bien sûr cette étude, mais souhaitons exprimer deux réserves.

D'abord, basée principalement sur des plateaux montés avec l'accord des collectivités, elle nous a privé d'auditionner les acteurs que la société civile organisée aurait pu sélectionner en toute indépendance. Nous notons cependant que la pluralité des élus a pu limiter l'effet de certains biais, mais nous ne souhaitons pas que le CESER devienne une chambre d'enregistrement des positions des élus, aussi légitimes soient-ils. Par ailleurs, l'organisation en plateau a limité les auditions en commissions plénières, éloignant la majeure partie des conseillers de la construction de l'étude.

Ensuite, nous sommes très dubitatifs, pour ne pas dire plus, sur la possibilité de recourir au mécénat pour pallier la baisse des subventions publiques. Le mécénat est annoncé par certains comme la solution miracle. Mais qui croira que les entreprises pourront pallier l'ensemble des coupes régionales ? Et quelle sera l'indépendance des projets soutenus ? Celui qui paie les musiciens choisit la musique, a dit un représentant du Rassemblement national à propos de la maison d'édition Grasset. Malheureusement, dans sa franchise, il décrit ce qui se passe en réalité.

Une culture émancipatrice, accessible à toutes et tous, ne peut pas s'autofinancer et doit bénéficier d'un soutien public.

Encore un grand merci Morgane et merci de votre écoute.

U2P

Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'U2P Pays de la Loire souhaite rappeler à quel point la culture est un enjeu économique majeur. Et tout comme il existe des artisans du bâtiment, de l'alimentation ou des services, l'U2P souhaite rendre hommage à ces « artisans » de la culture qui travaillent en proximité : associations, bénévoles, petites structures, collectivités locales, professionnels indépendants, Cette économie culturelle territoriale est précieuse pour nous car elle crée du lien, de l'activité, de l'emploi non délocalisable et participe directement à la qualité de vie dans nos territoires.

Les auditions menées dans les différents territoires des Pays de la Loire montrent la force et la diversité des initiatives locales, mais aussi la fragilité de nombreux équilibres.

Nous partageons plusieurs constats formulés dans ce rapport.

Le premier est l'importance des « artisans » de la culture qui travaillent en proximité : associations, bénévoles, petites structures, collectivités locales, professionnels indépendants. Cette économie culturelle territoriale non délocalisable est précieuse.

Le deuxième concerne les fortes disparités d'accès à la culture selon les territoires. La question de la mobilité, particulièrement en milieu rural ou périurbain, revient de manière récurrente dans les auditions. On ne peut pas parler d'égalité d'accès sans prendre en compte les conditions concrètes de déplacement des publics, des scolaires ou des artistes.

Le troisième est l'idée que l'intercommunalité devient progressivement une échelle de structuration des politiques culturelles. Les projets culturels de territoire apparaissent à ce titre comme des outils intéressants de coopération et de mutualisation.

Pour autant, nous souhaitons attirer l'attention sur deux points.

Concernant les moyens humains et financiers, beaucoup d'acteurs culturels fonctionnent aujourd'hui dans une grande précarité, avec une multiplication des appels à projets, une complexité administrative croissante et des financements insuffisamment stabilisés.

Concernant l'ingénierie territoriale, les dispositifs existent, mais leur accès demeure inégal. Toutes les collectivités et associations ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour mobiliser les aides, répondre aux appels à projets ou construire des partenariats complexes. Le risque est alors de renforcer les écarts entre territoires déjà structurés et territoires plus fragiles.

Il y a pour nous une impérieuse nécessité d'une meilleure articulation entre culture, économie, mobilité, tourisme, patrimoine et développement territorial.

Par ailleurs, au vu de la dégradation de nos finances publiques, il y a également nécessité à aboutir à une gouvernance de la politique culturelle qui soit plus lisible.

En tout état de cause, la culture doit rester un espace de rencontre, de transmission et d'ouverture accessible à toutes et tous, quels que soient l'âge, l'origine sociale ou le lieu de résidence.

Pour toutes ces raisons, l'U2P votera favorablement ce rapport.